



Stratégie

du Luxembourg pour
une finance durable





Stratégie du Luxembourg pour une finance durable

Table des matières

Stratégie du Luxembourg pour une finance durable

Pierre Gramegna, Ministre des finances du Luxembourg	3
Carole Dieschbourg, Ministre de l'environnement, du climat et du développement durable du Luxembourg	5
Résumé synthétique	6
Remerciements	9
À propos de la <i>Luxembourg Sustainable Finance Initiative</i>	10
À propos de la stratégie du Luxembourg pour une finance durable	11

Première partie. Cartographie de la finance durable au Luxembourg 14

Priorités du Gouvernement luxembourgeois	15
Le Luxembourg, centre financier durable : chiffres clés	20
Cartographie des acteurs de la finance durable au Luxembourg	23

Deuxième Partie. Plan d'action de la LSFI 38

Mise en œuvre de la Stratégie : Les 3 piliers du plan d'action de la LSFI	39
Pilier 1 : Sensibilisation et promotion	40
Pilier 2 : Libération du potentiel	46
Pilier 3 : Mesure des progrès	53

Troisième Partie. En savoir plus sur la finance durable 60

Qu'est-ce que la finance durable ?	61
Pourquoi la finance durable ?	70
Évolutions récentes de la réglementation européenne	72
Plan d'action de l'UE pour une finance durable	75
Réglementations européennes ayant un impact sur le secteur financier	76
La finance durable : une opportunité commerciale évidente	77
Le Luxembourg en tant que centre financier durable, une longue histoire	80
ANNEXE 1 - Recommandations de la Feuille de route du Luxembourg pour une finance durable	83
ANNEXE 2 - Liste des parties prenantes (par ordre alphabétique)	85



Pierre Gramegna, Ministre des finances du Luxembourg

Le Luxembourg a été le pionnier de la finance inclusive il y a plus de 15 ans. C'est le lieu de cotation de la première obligation verte au monde par la Banque européenne d'investissement en 2007. Il n'a cessé de croître et d'évoluer en tant que plateforme internationale reliant les investisseurs à des projets durables. Notre pays a donc déjà fait ses preuves en matière de financement durable.

La place financière représente aujourd'hui plus de 20 % des actifs sous gestion des fonds ESG dans le monde et abrite la Bourse verte de Luxembourg (Luxembourg Green Exchange), la première plateforme mondiale de titres verts et durables qui cote plus de 50 % des obligations vertes dans le monde. Grâce à l'expertise de sa place financière, l'empreinte du Luxembourg dans la lutte mondiale contre le changement climatique et dans les efforts pour atteindre les Objectifs de Développement Durable dépasse largement sa taille géographique.

Afin d'encourager les investissements dans des projets et activités durables, le pays a également pu développer avec succès des partenariats public-privé, tels que l'agence de labellisation financière LuxFLAG, l'*International Climate Finance Accelerator* ou la plateforme commune avec la Banque européenne d'investissement sur le financement climatique. En outre, au début de 2020, le gouvernement a conclu un partenariat stratégique avec l'Université du Luxembourg afin de mettre en place un programme de recherche dans le domaine de la finance durable, comprenant un professeur titulaire, un professeur assistant, un chercheur et 4 doctorants, ainsi qu'un master entièrement consacré à la finance durable.

Le Luxembourg a toujours su anticiper les tendances du marché et innover.

En septembre 2020, le Luxembourg a publié un cadre pour les obligations durables (« *sustainability bonds* »), aligné sur les dernières recommandations de l'UE au regard de sa future taxonomie, et a peu après, émis une obligation durable. Là encore le Luxembourg est resté fidèle à son image de pionnier en devenant le premier pays européen, noté

triple A, à s'engager sur cette voie. En émettant une obligation pour financer des projets environnementaux et sociaux, le Luxembourg a voulu donner un signal fort et soutenir la croissance du marché émergent des obligations durables. L'obligation a été massivement souscrite, illustrant ainsi qu'il existe une demande élevée et croissante de produits financiers durables.

En effet, la pandémie de Covid-19, agissant comme un catalyseur de la finance durable, confirme que le Luxembourg a fait le bon choix stratégique : la finance durable est une priorité essentielle du Gouvernement ainsi que de l'Ambition 2025 de la place financière.

De plus, il n'y a, sans doute, aucun autre pays où le ministre des finances et le ministre de l'environnement, du climat et du développement durable coopèrent aussi étroitement qu'au Luxembourg pour faire progresser la finance durable. Depuis le premier mandat de ce Gouvernement en 2013, Madame la Ministre Dieschbourg et moi-même avons travaillé main dans la main pour mener à bien cet important programme. Il s'étend de la direction d'une Task Force dédiée à la finance climatique à l'élaboration d'une Feuille de route nationale pour la finance durable (*Luxembourg Sustainable Finance Roadmap*), en passant par la création de l'Initiative luxembourgeoise pour le financement durable (*Luxembourg Sustainable Finance Initiative* ou LSFI), jusqu'au lancement de cette Stratégie pour la finance durable.

La Stratégie repose en effet sur cette collaboration fructueuse mais aussi sur un dialogue et un partenariat de longue date avec le secteur financier et les acteurs de la finance durable au Luxembourg, qui ont été consultés dès le départ.

Au cours des dernières années, le Luxembourg n'a cessé de poser les bases pour y parvenir.

En définissant des ambitions claires et des points d'action pour les réaliser, la Stratégie s'appuie sur ce socle et ouvre la voie à la coopération entre la LSFI, le secteur public, l'industrie financière et la société civile, afin de renforcer davantage le rôle du Luxembourg en tant que centre international pour la finance durable et de contribuer à la transition financière.

Après la fin de la crise, il sera d'autant plus important d'assurer une reprise économique durable afin de « reconstruire en mieux » (« *build back better* »).



Carole Dieschbourg,
Ministre de l'environnement,
du climat et du développement
durable du Luxembourg

Il est plus important que jamais de relever avec succès les défis mondiaux tels que l'urgence climatique, la perte de biodiversité, les déséquilibres sociaux et les migrations. La pandémie de coronavirus a bouleversé nos priorités et remis en cause nos valeurs. Cette période nous donne une occasion sans précédent de repenser collectivement nos actions et de relever différemment ces défis interconnectés.

Nous avons vu comment nos systèmes économiques, civiques et politiques sont liés et nous devons travailler ensemble pour répondre aux besoins de la société, afin de construire un monde meilleur et plus résistant. C'est dans cet esprit que nous souhaitons marquer le 5^{ème} anniversaire de l'Accord de Paris et de l'Agenda 2030 pour le développement durable des Nations Unies.

Selon les dernières études, les Objectifs de Développement Durables de l'Agenda 2030 des Nations Unies (ODD) ne sont toujours pas en voie d'être atteints d'ici 2030. La fenêtre d'action, qui nous permet d'atteindre ces ODD et les objectifs de température de l'Accord de Paris, s'amenuise et les conséquences de décennies d'inaction sont de plus en plus claires. L'urgence ne cesse de croître, tout comme notre ambition et notre responsabilité d'agir.

Rappelons-nous que nous devons réduire nos émissions mondiales de 7,6 % chaque année au cours de la prochaine décennie pour atteindre l'objectif de 1,5 °C fixé à Paris. Afin de respecter nos obligations, nous devons accélérer nos efforts et construire des voies vers une économie circulaire et à faible intensité de carbone.

Nous n'avons plus de temps à perdre. Le Gouvernement a décidé de réduire ses émissions de gaz à effet de Serre (GES) de 55% d'ici 2030 et d'être neutre en carbone d'ici 2050. Avec l'adoption de la loi sur le climat et du plan national pour l'énergie et le climat (PNEC), nous nous sommes engagés à traduire nos paroles en actes et à tenir nos promesses au niveau national, mais aussi européen et international.

Les différentes facettes de cette Stratégie pour la finance durable confirment notre engagement à aligner nos portefeuilles sur les objectifs de température de l'Accord de Paris et à élaborer des mesures et des plans plus complets pour atteindre cet objectif.

C'est notre responsabilité envers les générations futures.

Résumé synthétique

Le Luxembourg a longtemps été un pionnier en matière de finance durable, ayant développé une forte expertise dans le secteur de la finance inclusive il y a plus de 15 ans, et ayant été le lieu de cotation de la toute première obligation verte au monde émise par la Banque européenne d'investissement en 2007.

Depuis la conclusion de l'Accord de Paris et de l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable, le climat et la finance durable sont devenus en peu de temps des thèmes incontournables. Compte tenu de la croissance mondiale de la finance durable, qui est en outre favorisée par d'ambitieuses réglementations européennes, le Luxembourg a une occasion unique d'être précurseur et de contribuer au développement de nouveaux produits et marchés, comme il l'a fait à de nombreuses reprises dans le passé (notamment avec les OPCVM) et, plus récemment, avec la mise en place du premier cadre souverain d'obligations durables en Europe. Grâce à l'expertise et à l'éventail d'instruments financiers disponibles sur la place financière, ainsi qu'à une forte volonté politique du Gouvernement, le Luxembourg a, au cours des dernières années, mis en place de nombreuses initiatives innovantes pour faire avancer la finance durable.

Ces efforts ont abouti au lancement d'une Feuille de route pour la finance durable en 2018 (Luxembourg Sustainable Finance Roadmap ou la « Feuille de route »), qui a été élaborée conjointement par le Gouvernement du Luxembourg, les acteurs de la place financière, la société civile et l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (IF PNUE). L'objectif de la Feuille de route était d'aller plus loin et d'intégrer la finance durable dans tous les domaines de la place financière luxembourgeoise. Ses recommandations ont été prises en compte et intégrées dans l'accord de coalition du Gouvernement nouvellement élu en 2018.

La première recommandation de la Feuille de route, qui a été approuvée par un très grand nombre de parties prenantes, était la création d'une entité de coordination pour la finance durable au Luxembourg : l'Initiative Luxembourgeoise pour la Finance Durable (Luxembourg Sustainable Finance Initiative ou LSFI), qui a été lancée en janvier 2020.

La première mission de la LSFI était de développer une stratégie luxembourgeoise pour la finance durable, en mettant en valeur les activités pertinentes déjà menées par le Gouvernement et les acteurs du secteur financier, en ligne avec les recommandations de la Feuille de route. Ces recommandations constituent l'épine dorsale de cette Stratégie et guident le Plan d'action de la LSFI : des actions mesurables divisées en objectifs à court, moyen et long terme. Le Plan d'action de la LSFI qui met en œuvre la Stratégie, s'articule autour de trois piliers principaux : Sensibilisation et promotion, Libération du potentiel et Mesure des progrès.

La Stratégie elle-même est divisée en deux parties : une cartographie de la finance durable au Luxembourg (1^{ère} Partie) et le « Plan d'action » de la LSFI (2^{ème} Partie), qui résume les domaines de coordination dans lesquels il opérera pour mettre en œuvre les 3 piliers de la Stratégie. La 3^{ème} Partie de ce document, « en savoir plus sur la finance durable », fournit des informations complémentaires sur les origines de la finance durable, ses définitions et ses principes directeurs, ainsi que sur le contexte européen et international le plus récent en la matière. Cette partie doit être considérée comme une ressource guidant le travail de la LSFI et des parties prenantes concernées.

1^{ère} Partie : Cartographie de la finance durable au Luxembourg : une stratégie centrée sur le cœur du secteur financier luxembourgeois

Le paysage luxembourgeois de la finance durable se compose d'acteurs multiples et variés. Suivant les recommandations de la Feuille de route, la Stratégie se concentre sur la transition du « cœur » du secteur financier (institutions financières, leurs investisseurs, superviseurs et régulateurs, ainsi que leurs sociétés de service) vers une durabilité accrue et sur le développement du rôle du Luxembourg en tant que centre international de la finance durable contribuant à la lutte mondiale contre le changement climatique et à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD). La Stratégie considère toutes les autres parties prenantes comme des facilitateurs possibles dans ce processus.



2^{ème} Partie : Le plan d'action de la LSFI : 3 piliers

Le rôle de la LSFI est défini autour des trois principaux piliers de la Stratégie :

1. Sensibiliser et promouvoir

En vue de sensibiliser à la finance durable les acteurs du centre financier et le grand public, et de consolider le rôle du Luxembourg en tant que centre international de la finance durable, la LSFI doit devenir le point de référence central sur la finance durable au Luxembourg et soutenir ses parties prenantes dans leurs efforts de transition vers une durabilité accrue. Cela implique d'être une source d'information sur les concepts de base de la finance durable, l'innovation, les réglementations, les outils et les thèmes d'investissement, les possibilités de formation et les événements pertinents.

La LSFI doit également promouvoir activement les initiatives luxembourgeoises, existantes et à venir, auprès des différents publics : locaux et internationaux, professionnels et non professionnels.

2. Libération du potentiel

Afin d'aider à exploiter davantage l'expertise de la place financière internationale du Luxembourg pour le développement d'une finance plus durable, la LSFI vise à devenir une plateforme de partage et de développement des connaissances pour libérer le potentiel des parties prenantes luxembourgeoises en vue d'intégrer la durabilité dans leurs pratiques commerciales et contribuer au développement d'initiatives et d'activités nouvelles en matière de finance durable. Pour cela, la LSFI définira différents axes de travail pertinents pour le secteur financier. Le format et les participants de ces axes de travail dépendront des travaux existants au niveau du secteur financier, de la nature intersectorielle d'un sujet et des ressources disponibles au sein de la LSFI et du secteur. L'objectif est de maximiser la cohérence, l'efficacité et l'allocation des ressources dans l'ensemble du centre financier.

Les axes de travail devraient couvrir des thèmes tels que : l'éducation et la formation professionnelle, les normes et les bonnes pratiques, les *toolkits* et le suivi réglementaire.

3. Mesure des progrès

La LSFI mettra en place un cadre de suivi en collaboration avec ses parties prenantes pour aider à mesurer les progrès du secteur financier luxembourgeois d'une année sur l'autre. Ce cadre de suivi commencera par la proposition d'une analyse climatique des portefeuilles des principaux acteurs de l'écosystème financier, afin d'évaluer et de suivre l'alignement des flux financiers sur l'objectif de l'Accord de Paris.

La LSFI va également mettre en place un groupe de travail sur les données avec ses parties prenantes pour définir les indicateurs clés de performance à surveiller afin de suivre les progrès de l'industrie dans son ensemble.

Remerciements

Nous sommes très reconnaissants à tous ceux qui ont participé à l'élaboration de cette stratégie. En particulier, la Stratégie de financement durable du Luxembourg a été conçue et développée par un Comité de pilotage.

Celui-ci était composé de :

- **André Weidenhaupt**, Premier Conseiller de Gouvernement - Ministère de l'Environnement, du climat et du développement durable
- **Claire de Boursetty**, Directrice générale - Luxembourg Sustainable Finance Initiative
- **Jennifer de Nijs**, Chargée de mission pour la finance durable - Ministère des Finances
- **Jimmy Skenderovic**, Attaché, développement durable, la finance climatique, les affaires européennes et internationales - Ministère de l'Environnement, du climat et du développement durable
- **Lennart Duschinger**, Attaché, finance durable - Ministère des Finances
- **Philipp von Restorff**, Directeur général adjoint - Luxembourg for Finance
- **Raymond Schadeck**, Conseil Supérieur du Développement Durable
- **Tom Théobald**, Directeur du développement et de la promotion de la place financière - Ministère des Finances

En outre, les parties prenantes de l'industrie financière luxembourgeoise ont également collaboré à l'élaboration de cette stratégie lors d'entretiens et en fournissant des commentaires dans le cadre du processus de consultation. Nous tenons donc à les remercier de nous avoir fourni des informations très précieuses.

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • 4Climate • Appui au Développement Autonome • Association des Banques et des Banquiers du Luxembourg • Association des Compagnies d'assurance et de Réassurance • Association Luxembourgeoise des Fonds d'investissement • Banque Centrale de Luxembourg • Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg • Commissariat Aux Assurances • Commission de Surveillance du Secteur Financier • Commission Luxembourgeoise Justice et Paix • Conseil Supérieur du Développement Durable • Etika • Finance and Human Rights • Fondation de Luxembourg • Greenpeace Luxembourg • House of Training • Inclusive Finance Network | <ul style="list-style-type: none"> • Institut Luxembourgeois des Administrateurs • Investing 4 Development • Jonk Entrepreneuren Luxembourg • L'Institut National pour le Développement durable et la RSE • LuxDev • Luxembourg Financial Labelling Agency • Luxembourg for Finance, Luxembourg Institute of Science and Technology • Luxembourg Private Equity Association • Luxembourg Stock Exchange & Luxembourg Green Exchange • Microinsurance Network • Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du Territoire • Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche • Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable • Ministère des Affaires Etrangères • Ministère des Finances, Social Performance Task Force • Université du Luxembourg |
|---|---|

Enfin, certaines des photographies utilisées pour accompagner cette stratégie ont été prises par les élèves de la classe 2TPTI du Lycée des Arts et Métiers de Luxembourg. Nous les remercions tous pour leurs efforts et leur engagement.



À propos de la *Luxembourg Sustainable Finance Initiative*

En 2018, le Gouvernement luxembourgeois a élaboré et publié la Feuille de route pour la finance durable au Luxembourg (la « Feuille de route »), en collaboration avec l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (IF PNUE).

L'une des principales recommandations de la Feuille de route était de créer une « *initiative pour la finance durable, en tant qu'entité de coordination, sous la forme d'une organisation publique-privée* ». Dans son accord de coalition 2018-2023, le Gouvernement luxembourgeois a annoncé la mise en place de la *Luxembourg Sustainable Finance Initiative* (LSFI), qui rassemble les acteurs concernés du secteur de la finance durable et qui est coprésidée par le Ministère des finances et le Ministère de l'environnement, du climat et du développement durable. La LSFI a été fondée en janvier 2020 en tant qu'association à but non lucratif par ces deux ministères, en collaboration avec Luxembourg for Finance (LFF), l'agence pour le développement de la place financière, et le *Conseil supérieur du développement durable* (CSDD), un organe consultatif indépendant auprès du gouvernement sur le développement durable et qui représente la société civile.

Le conseil d'administration du LSFI est composé des membres suivants :



Ministère des Finances

Jennifer de Nijs

Chargée de mission
pour la finance durable



**Ministère de l'Environnement,
du climat et du développement
durable**

André Weidenhaupt

Premier Conseiller de
Gouvernement



Luxembourg for Finance

Philipp von Restorff

Directeur général adjoint



**Conseil Supérieur du
Développement Durable**

Raymond Schadeck

Le mandat de la LSFI est d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie pour la finance durable pour la place financière du Luxembourg, afin de promouvoir et de renforcer le développement de la finance durable au Luxembourg, en particulier dans les domaines où un effort de coordination public/privé est nécessaire.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable



NOHALTEGKEETSROT
Conseil Supérieur du
Développement Durable



LuxembourgforFinance
Agency for the Development of the Financial Centre

À propos de la **stratégie** du Luxembourg pour une finance durable

Conformément à la première ambition de la Feuille de route du Luxembourg pour une finance durable (la « Feuille de route ») publiée en octobre 2018 : « Formaliser et communiquer une stratégie ambitieuse, adaptée et claire », la première mission de la LSFI a été d'élaborer une stratégie pour une finance durable au Luxembourg (la « Stratégie »).

Cette Stratégie vise à traduire les objectifs énoncés dans la Feuille de route en actions déterminées et planifiées dans le temps.

Cette Stratégie repose sur trois piliers, qui constituent le Plan d'action de la LSFI. En outre, la Stratégie a été élaborée selon les principes suivants :

❶ Principaux objectifs et portée de la Stratégie

Objectifs

Conformément aux engagements internationaux et nationaux du Luxembourg, la Stratégie vise à soutenir le secteur financier luxembourgeois dans sa transition vers la finance durable et à développer davantage le rôle de la place financière en tant que centre international de premier plan pour la finance durable.

Champ d'application

Le mandat pour le développement, la coordination et la promotion de la mise en œuvre de la stratégie est confié à la *Luxembourg Sustainable Finance Initiative* (LSFI). Cela signifie que la LSFI doit devenir un point de contact central pour tous les acteurs et initiatives concernés par la finance durable au Luxembourg, tant publics que privés, afin de :

1. Promouvoir ces initiatives, ainsi que la finance durable de manière plus générale (Pilier 1 - « Promouvoir et sensibiliser »).
2. Créer une plateforme de partage des connaissances et des expériences pour libérer le potentiel du secteur (Pilier 2 - « Libération du potentiel »).
3. Aider à mesurer et à analyser les progrès en matière de durabilité du secteur financier (Pilier 3 - « Mesure des progrès »).

Il est également entendu que le rôle de la LSFI, en tant qu'entité de coordination travaillant étroitement avec le secteur public, le secteur privé et la société civile, ne peut pas agir au nom du Gouvernement luxembourgeois, et n'a pas de mandat lorsqu'il s'agit d'initiatives réglementaires ou législatives. En ce qui concerne ces initiatives et d'autres initiatives au niveau du Gouvernement, la LSFI peut jouer un rôle consultatif et agir comme une plateforme pour promouvoir de telles initiatives, notamment aux côtés de Luxembourg for Finance.

② Principes directeurs de la stratégie

Gouvernance public/privé

Cette Stratégie a été élaborée par un comité de pilotage et par la LSFI. Le comité de pilotage est composé de représentants du Ministère des finances, du Ministère de l'environnement, du climat et du développement durable (MECDD), de Luxembourg for Finance (LFF) et du Conseil Supérieur du Développement Durable (CSDD).

Comme le recommande la Feuille de route, afin de garantir leur approbation, les parties prenantes publiques et privées ont été impliquées dès le début du processus d'élaboration de la Stratégie. Avant de lancer la LSFI, des entretiens avec des représentants d'institutions publiques, du secteur financier, du monde universitaire et de la société civile ont été organisés pour recueillir leurs avis sur les objectifs de la Stratégie et les missions de la LSFI. En outre, plus de 50 parties prenantes ont reçu le projet de stratégie pour consultation (cf. Annexe 2 - Liste des parties prenantes).

Cohérence

Outre les recommandations de la Feuille de route, la Stratégie doit également être pleinement cohérente avec les autres initiatives et engagements du Gouvernement. La Stratégie est alignée sur l'accord de coalition du Gouvernement pour 2018-2023 et sur les objectifs fixés dans le « Luxembourg 2030 - Plan national de développement durable » (PNDD), la loi sur le climat et le « Plan national sur l'énergie et le climat » (PNEC). Au niveau international, la Stratégie s'inscrit dans le cadre des actions à entreprendre tant dans le plan de l'Agenda 2030 des Nations Unies que de l'Accord de Paris¹. Pour rappel, les signataires de l'Accord de Paris, dont le Luxembourg, se sont engagés à renforcer leurs actions pour :

- contenir « l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous des 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels. »
- rendre « les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faibles émissions de gaz à effet de serre et résilient au changement climatique. »

Coordination

La LSFI est considérée comme une entité de coordination et de facilitation des initiatives en matière de finance durable au Luxembourg. Toutefois, lorsqu'un accord commun avec les parties prenantes concernées est trouvé, la LSFI peut aller au-delà de son rôle de coordination et agir en tant qu'entité (co)directrice d'une initiative donnée.

Outre le Ministère des finances et le Ministère de l'environnement, du climat et du développement durable, qui coprésident la LSFI et qui représentent le Gouvernement au sein du comité de pilotage, la LSFI coordonnera et travaillera en étroite collaboration avec

¹ Art. 2.1c

d'autres ministères qui jouent un rôle de premier plan sur des sujets connexes : par exemple le Ministère des affaires étrangères et européennes pour les questions liées à la coopération au développement et à la finance inclusive, ou le Ministère de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse et le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sur des sujets tels que l'intégration de la durabilité dans les programmes scolaires ou la recherche en matière de finance durable.

Pour chaque action, la LSFI définira un calendrier et, le cas échéant, les mesures possibles à utiliser pour évaluer les résultats.

Revue

La Stratégie fixe des objectifs à court, moyen et long terme pour chacun des trois piliers à mettre en œuvre par la LSFI. Il s'agit d'un document évolutif qui sera révisé, adapté et amélioré chaque année afin de garantir que les priorités choisies sont pertinentes pour un développement rapide et cohérent de la finance durable au Luxembourg. Ses domaines d'intervention seront revus en fonction des résultats obtenus ou de tout autre développement pertinent, en vue d'optimiser son efficacité dans la promotion de la finance durable.

③ Structure

La Stratégie est articulée en 3 chapitres :

- **1^{ère} Partie – Cartographie de la finance durable au Luxembourg** : une analyse des acteurs de la finance durable du Luxembourg pour définir le champ d'action de la LSFI.
- **2^{ème} Partie – Plan d'action de la LSFI** : une vue d'ensemble du plan d'action de la LSFI dans la mise en œuvre de la stratégie, divisé en 3 piliers.
- **3^{ème} Partie – En savoir plus sur la finance durable** : des informations plus détaillées sur la finance durable en général (définitions et évolutions réglementaires) et sur l'histoire du Luxembourg en tant que pôle de finance durable.





Cartographie de la finance durable au Luxembourg

Priorités du Gouvernement luxembourgeois

Le Gouvernement du Luxembourg et la LSFI, en tant qu'entité de coordination, soutiendront les différentes parties prenantes dans la mise en œuvre de la Stratégie, établissant le Luxembourg comme un centre d'excellence international pour la finance durable. Les principales priorités du Gouvernement en matière de finance durable, telles que décrites ci-dessous, visent à développer un écosystème favorable à la finance durable, en accord avec ses engagements pour un monde climatiquement neutre d'ici 2050 et avec l'Agenda 2030 des Nations Unies, et parallèlement à des initiatives privées positives et innovantes. Il est également entendu que cette Stratégie devra être alignée sur toute autre priorité ou initiative gouvernementale liée à la finance durable.

Accord de coalition 2018 - 2023 ²

L'accord de coalition du Luxembourg, publié en 2018, fixe des objectifs importants pour le pays. Au centre de l'accord de coalition se trouve la cohésion sociale et la promotion d'une société inclusive et accueillante qui soutient la justice, la liberté individuelle et le respect mutuel.

Le Luxembourg poursuit le développement d'un secteur financier responsable, durable et innovant pour répondre aux défis d'un développement économique dynamique, qui va de pair avec le respect de la neutralité climatique, la protection de l'environnement et l'équité sociale. Le Luxembourg travaille en permanence à la mise en œuvre d'une politique sociale ambitieuse, visant à réduire les écarts de revenus, à renforcer la lutte contre la pauvreté et l'exclusion et à accorder une attention particulière à la structure des salaires et à une politique fiscale équitable.

À cette fin, l'accord de coalition comprend les points d'action suivants liés à la finance durable :

- Mise en place d'une entité regroupant les acteurs concernés du secteur de la finance durable et coprésidée par les ministères des finances et de l'environnement (LSFI).
- Examiner la possibilité de mettre en place un mécanisme de préfinancement pour les projets industriels ou les petites et moyennes entreprises visant à protéger le climat.
- Analyser la possibilité de créer un fonds pour le climat qui investira dans les pays en développement, par exemple en finançant des associations contre les activités illégales ayant un impact négatif sur l'environnement ou en promouvant la reconversion des installations industrielles polluantes.
- Travailler à une définition plus précise de la taxonomie des investissements durables.
- Encourager la coopération entre les institutions internationales basées au Luxembourg, l'Université du Luxembourg, les instituts de recherche et les acteurs de l'industrie financière pour mettre en place un centre d'excellence sur la finance durable.
- Continuer à encourager tous les efforts visant à faire du Luxembourg un centre international exemplaire en matière de finance verte et durable.
- Le Luxembourg doit jouer son rôle en devenant un acteur proactif de la transition énergétique. Pour cela, il doit attirer de l'investissement dans des start-up innovatrices, et devenir le leader mondial des fonds d'investissement dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables pour aider à encadrer la transition énergétique européenne.

² <https://gouvernement.lu/en/publications/accord-coalition/2018-2023.html>

” Afin d'éviter une nouvelle crise financière due à des dévaluations d'actifs soudaines et les risques pour la stabilité financière résultant du changement climatique, il faut non seulement une transition énergétique, mais aussi une transition financière.

En s'appuyant sur l'écosystème de sa place financière internationale et sur son expertise de longue date dans le domaine de la finance durable, le Luxembourg s'est non seulement engagé à rendre son propre secteur financier plus durable, mais, ce qui est important, il est également idéalement placé pour soutenir cette transition financière, qui nécessitera la mobilisation de capitaux privés pour faire passer les investissements durables de plusieurs milliards à des billions d'euros. 3 ”

Ambitions 2025 de Luxembourg For Finance (LFF) « Financing a sustainable future » 4, qui reflètent les ambitions du Gouvernement luxembourgeois, et placent la durabilité au cœur de ses préoccupations.

Feuille de route pour la finance durable au Luxembourg 5

En 2018, en collaboration avec l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (IF PNUE), le **Luxembourg a élaboré une Feuille de route pour la finance durable** (*Luxembourg Sustainable Finance Roadmap* ou « Feuille de route »). Ce document énumère les ambitions et donne des recommandations sur la manière dont le Luxembourg peut saisir l'opportunité d'intégrer la finance durable dans son industrie financière. L'accord de coalition gouvernemental pour 2018-2023 a repris plusieurs des recommandations de la Feuille de route, y compris la création de la LSFI.

Les 9 ambitions de la Feuille de route luxembourgeoise pour la finance durable

- 1 Formaliser et communiquer une stratégie luxembourgeoise ambitieuse, adaptée et claire pour la finance durable
- 2 Mettre en place une entité de coordination
- 3 Mettre en valeur l'expertise du secteur financier
- 4 Sensibiliser et intégrer la durabilité dans l'éducation et la formation professionnelle
- 5 Promouvoir l'innovation
- 6 Développer l'expertise et les bonnes pratiques
- 7 Analyser et repenser le système d'incitations et de taxation
- 8 Donner l'exemple et assurer le « proof of concept »
- 9 Mesurer les progrès

(Cf. Annexe 1)

3 https://www.luxembourgforfinance.com/wp-content/uploads/2020/09/LFF_AMBITIONS_2025_HD.pdf

4 https://www.luxembourgforfinance.com/wp-content/uploads/2020/01/LFF_AMBITIONS_2025_WEB-VF.pdf

5 <https://gouvernement.lu/dam-assets/documents/actualites/2018/10-octobre/04-sustainable-finance/Luxembourg-Sustainable-Finance-Roadmap-WEB.pdf>

Une approche collaborative avec un large éventail de parties prenantes a été utilisée pour élaborer la Feuille de route : des ateliers et des entretiens ont été organisés pour comprendre les attentes et recueillir des idées pour le développement du Luxembourg en tant que centre financier durable. Ainsi, la Feuille de route a constitué un excellent outil de sensibilisation du secteur financier.

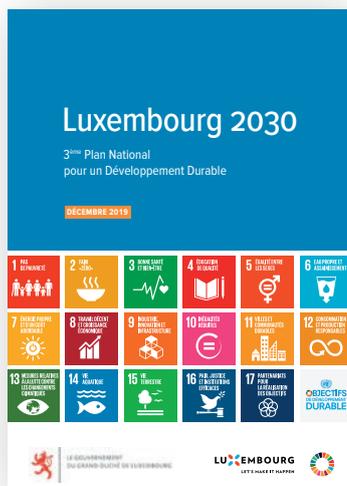
Sur la base de ses recommandations, le Gouvernement luxembourgeois a déjà lancé plusieurs initiatives, dont :

- Sensibilisation (recommandation 4.1) : depuis 2018, Luxembourg for Finance (LFF) organise le « *Sustainable Finance Forum* », une conférence de haut niveau sur la finance durable qui réunit la communauté européenne de la finance durable : décideurs politiques, praticiens, parties prenantes publiques et investisseurs institutionnels et particuliers. Les ministères ont aussi développé des partenariats avec des organisations internationales et ont attiré au Luxembourg des conférences et des événements axés sur la finance durable, tels que le *Global Landscape Forum Investment Case*, la table ronde régionale de l'IF PNUF et la réunion annuelle de l'*Asian Infrastructure Investment Bank (AIIB)*.
- Développement de l'expertise (recommandation 6.2) : une convention de partenariat entre le gouvernement luxembourgeois et l'Université du Luxembourg a été signée en 2018. Elle a conduit au lancement de la filière « finance durable » du Master en finance ⁶ et à la mise en place d'un programme de recherche en finance durable.
- Incitations (recommandation 7) : le Gouvernement luxembourgeois a adopté une taxe d'abonnement réduite pour les fonds durables (de 0,05 % à 0,01 %) dans la loi budget 2021. Cette incitation fiscale est une étape importante pour encourager le développement de stratégies d'investissement durable par les fonds d'investissement.
- Utiliser les finances publiques pour assurer le « *proof of concept* » (recommandation 8.4) : en 2020, le gouvernement a adopté un cadre pour les obligations durables et a émis la première obligation souveraine durable (Triple A) conforme à ce cadre. C'est un bon exemple de la manière dont les finances publiques peuvent assurer la validation de principe de nouveaux outils de finance durable.

La création de la LSFI et le lancement de cette Stratégie sont également deux aboutissements importants de la Feuille de route (recommandations 1.1 et 2.1). La LSFI soutiendra, coordonnera et communiquera sur la mise en œuvre des ambitions et des recommandations de la Feuille de route à l'avenir.

La liste ci-dessus ne mentionne pas les initiatives qui ont déjà été mises en place avant le lancement de la Feuille de route, mais qui relèvent néanmoins de ses recommandations et que vous pouvez retrouver dans le chapitre détaillant les différentes parties prenantes de la stratégie.

⁶ https://www.wfr.uni.lu/fdef/fdef_hub_for_sustainable_governance_and_markets



Plan national de développement durable - Luxembourg 2030 (ou PNDD)⁷

En décembre 2019, le Luxembourg a lancé « Luxembourg 2030 : 3^{ème} plan national pour le développement durable » (le « Plan ») comme outil de mise en œuvre des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations Unies.

Le plan rappelle que « les 169 cibles et les 17 objectifs de développement durable sont intégrés et indissociables. Ils doivent être compris comme des actions interdépendantes et des passerelles entre les différentes cibles ».

Le plan énumère dix domaines d'action prioritaires, le 10^{ème} étant « Garantir des finances durables ». La finance durable est en effet considérée comme essentiel à sa mise en œuvre et à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies. En tant que centre financier, le Luxembourg entend conserver un rôle de premier plan dans la transition mondiale vers une plus grande durabilité.

Dans ce domaine, il convient de noter que le plan souligne que « des mesures fiscales sont envisagées pour encourager le développement de fonds d'investissement durables et socialement responsables »⁸. Cela fait écho à la 7^{ème} ambition de la Feuille de route : « Analyser et repenser le système d'incitations et de taxation ».

Loi luxembourgeoise sur le climat⁹

En décembre 2020, la loi sur le climat a été adoptée, basée sur les principes de justice climatique et d'équité sociale. Par la loi sur le climat, le Luxembourg reconnaît qu'un effort accru est nécessaire pour atténuer le changement climatique conformément aux ambitions européennes. Ainsi, la loi prévoit de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici 2030, et d'atteindre la neutralité carbone au plus tard en 2050.

La loi sur le climat comprend des objectifs sectoriels obligatoires en matière de changement climatique et définit le cadre de la mise en œuvre du « Plan national intégré sur l'énergie et le climat – PNEC »¹⁰ pour 2021-2030 (cf. *infra* paragraphe sur le PNEC).

Enfin, la loi prévoit la création:

- d'une Plateforme pour l'action climatique et la transition énergétique qui sera un forum de discussion sur le climat et qui participera à l'élaboration du plan national intégré sur l'énergie et le climat
- d'un Observatoire de la politique climatique, composé d'experts scientifiques, chargé d'évaluer l'impact des politiques climatiques au Luxembourg et de commander des études si nécessaire

⁷ <https://environnement.public.lu/content/dam/environnement/documents/developpement-durable/PNDD.pdf>

⁸ Page 72 of the PNDD: «des mesures fiscales sont envisagées pour encourager le développement des fonds d'investissement durables et socialement responsable»

⁹ Loi du 15 décembre 2020 : <https://www.chd.lu/wps/portal/public/Accueil/TravailALaChambre/Recherche/RoleDesAffaires?action=doDocpaDetails&id=7508>

¹⁰ Plan national intégré sur l'énergie et le climat : <https://environnement.public.lu/dam-assets/actualites/2020/02/Projet-du-PNEC-traduction-de-courtoisie-.pdf>

- d'un Fonds climat et énergie, qui financera des projets liés au climat au Luxembourg et dans les pays en développement
- d'un Programme d'échange de droits d'émission de GES pour les avions, ainsi que pour les infrastructures fixes.

Le Luxembourg et la finance climatique internationale (ICF)

Dans le cadre de la coopération internationale pour le financement de la lutte contre le changement climatique au titre de la UNFCCC **11** et de l'Accord de Paris, le Luxembourg s'est engagé à soutenir les pays en développement pour le financement et la mise en œuvre technique de projets d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Pour demander et bénéficier de ce soutien financier et technique, le Luxembourg a défini des critères d'éligibilité et de sélection spécifiques dans sa stratégie d'allocation de fonds pour le financement international de la lutte contre le changement climatique **12**. Ce document comprend une description des activités éligibles ainsi qu'une liste d'exclusions.

Ces critères sont conformes à l'intention politique du Gouvernement luxembourgeois et excluent explicitement les activités nucléaires. Ils ont également été utilisés comme base pour le label Climate finance de LuxFLAG, ainsi que pour les critères d'éligibilité de la plateforme de financement climatique mise en place entre le Luxembourg et la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

La nouvelle stratégie pour le financement climatique sera adoptée au début de 2021.

Plan National Intégré en matière d'Énergie et de Climat (PNEC) **13**

Adopté en mai 2020, le PNEC est une feuille de route illustrant les mesures et politiques nécessaires pour atteindre les objectifs nationaux en matière de climat et d'énergie. Il vise également à soutenir les particuliers et les entreprises dans leurs efforts pour mettre en œuvre la transition écologique et énergétique. Il introduit la tarification du CO₂, qui sera continuellement ajustée en fonction des objectifs de l'Accord de Paris.

Les engagements pris par le Gouvernement luxembourgeois dans le PNEC comprennent :

- Soutenir la création d'un cadre favorable pour augmenter la part de marché des produits financiers durables, pour consolider le rôle de premier plan de la place financière luxembourgeoise dans le domaine de la finance durable.
- Faire du Luxembourg un lieu idéal pour les « technologies vertes » et les « solutions climatiques » grâce à la combinaison d'une politique énergétique et climatique cohérente avec la transformation de la place financière luxembourgeoise vers la « finance verte » en collaboration avec les universités et les organismes de recherche.
- Devenir une « start-up nation » dans le domaine de la protection du climat, en s'appuyant sur le rôle de premier plan du Luxembourg dans le développement des technologies à faible émission de carbone (bâtiments zéro émission, électromobilité, photovoltaïque), le déploiement de la recherche et de l'innovation en matière d'énergie, et son expertise dans la « finance verte ».

11 <https://unfccc.int/>

12 "Attribution des fonds pour le financement international de la lutte contre le changement climatique"
https://environnement.public.lu/dam-assets/fr/actualites/2017/05/22_financement_climatique/fci_strategie.pdf

13 <https://environnement.public.lu/dam-assets/actualites/2020/05/Plan-national-integre-en-matiere-d-energie-et-de-climat-du-Luxembourg-2021-2030-version-definitive-traduction-de-courtoisie.pdf>

Le Luxembourg, centre financier durable : **chiffres clés**



- Le centre financier est une **plateforme internationale de premier plan pour la finance durable**, soutenant un éventail d'activités allant des fonds d'investissement responsables et des financements mixtes (« blended finance ») à la cotation d'obligations vertes et à la labellisation des fonds ESG.
- Le Luxembourg s'est engagé activement dans la microfinance et l'inclusion financière depuis le début des années 1990 avec la mise en place du premier cadre réglementaire luxembourgeois en matière de microfinance pour soutenir les véhicules d'investissement et les institutions de microfinance.
- Aujourd'hui, le Luxembourg est le **leader mondial de la finance inclusive** et détient une part de marché de 61 % des actifs mondiaux sous gestion des véhicules d'investissement dans ce secteur.





21%

des **actifs sous gestion ESG**
dans le monde

(Source: PWC, 2022 : l'opportunité
de croissance du siècle)



35%

des **fonds d'investissements
responsables** - première part
de marché européenne

(Source: KPMG)

1st



**La Bourse verte du
Luxembourg détient la plus
grande part de marché des
obligations vertes cotées
au monde**



45%

des actifs sous gestion
européens en matière
de **fonds à stratégie
environnementale**

(Source: KPMG, European
Responsible Investing
Fund Market 2019)

61%



de part de marché mondiale
pour les **véhicules
d'investissement en
microfinance**

(Source: KPMG)

LEADER EN MATIÈRE DE FONDS RESPONSABLES ET D'IMPACT

Le Luxembourg possède une solide expérience en matière d'investissements socialement responsables et d'investissements d'impact, offrant un environnement parfait pour les fonds de financement climatique.

Grâce à un éventail de véhicules d'investissement, largement considérés comme le plus adapté sur le marché européen, les fonds à compartiments multiples luxembourgeois se sont avérés particulièrement efficaces dans les projets nécessitant un financement mixte d'investisseurs publics et privés (« blended finance »).

LABELLISATION DES FONDS : LUXFLAG

Les promoteurs de fonds peuvent également utiliser le système de label d'investissement LuxFLAG pour rassurer les investisseurs sur le fait qu'un produit investit dans un secteur donné de manière durable et transparente.

LuxFLAG, l'agence gouvernementale chargée de la labellisation des fonds, attribue des labels en fonction des stratégies spécifiques des fonds d'investissement tels que la microfinance, l'ESG, l'environnement et le financement climatique.

LA BOURSE VERTE DU LUXEMBOURG (LGX) : LA PREMIÈRE ET LA SEULE BOURSE VERTE AU MONDE

La Bourse verte du Luxembourg est la première plateforme au monde entièrement consacrée aux titres durables. Son objectif premier est de mobiliser des capitaux durables et d'aider à réorienter les flux de capitaux vers des projets d'investissement durable. LGX promeut l'agenda de la finance durable. Elle offre une visibilité aux émetteurs qui lèvent des fonds pour des projets d'investissement vert et durable, soutenant ainsi le développement durable et la transition verte. Les émetteurs qui souhaitent afficher leur titres sur LGX doivent d'abord se conformer aux critères d'éligibilité stricts de la plateforme, puis s'engager à rendre compte en permanence de leurs investissements.

PHILANTHROPIE : METTRE SON CAPITAL AU SERVICE DU BIEN COMMUN

Le capital peut devenir un levier pour aider les autres. C'est pourquoi le Luxembourg offre des solutions pour maximiser l'impact des dons.

La Fondation de Luxembourg est un prestataire de services spécialisé dans la philanthropie.

La Fondation de Luxembourg est un atout important pour la communauté bancaire privée luxembourgeoise. La Fondation de Luxembourg, en tant que fondation faitière, assiste les donateurs internationaux dans la gestion de leurs activités philanthropiques par le biais de fondations personnalisées et dédiées. L'organisation regroupe aujourd'hui 80 fondations qui s'engagent dans des projets à travers le monde.

Cartographie des acteurs de la finance durable au Luxembourg

Cette section présente les différents acteurs de la finance durable au Luxembourg selon leur(s) « fonction(s) principale(s) » au sein de l'écosystème financier. Cette cartographie constitue une base importante pour la Stratégie. Elle aide à comprendre le paysage global de la finance durable au Luxembourg et à définir la portée du Plan d'action de la LSFI (2^{ème} Partie) au regard de ce paysage. Tout en s'appuyant sur la coopération avec l'ensemble des parties prenantes, la Stratégie et les activités de la LSFI se concentreront principalement sur le « cœur » du secteur financier luxembourgeois.

AU CENTRE DE LA STRATEGIE : LE CŒUR DU SECTEUR FINANCIER LUXEMBOURGEOIS

VUE D'ENSEMBLE

La finance durable au Luxembourg a un impact sur tous les acteurs de la place financière : les institutions financières (**banques, compagnies d'assurance, gestionnaires d'actifs et autres services financiers**), leurs **associations** représentatives, leurs **régulateurs** et **autorités de surveillance**, leurs **clients**, ainsi que leurs **prestataires de services**.

La Feuille de route pour le financement durable, et donc la Stratégie, sont centrées sur ces parties prenantes, considérées comme « le cœur du secteur financier luxembourgeois », afin d'aider à intégrer la finance durable dans le secteur financier au sens large.



La place financière luxembourgeoise se caractérise par les secteurs des fonds d'investissement, des banques et des assurances, ainsi que par son infrastructure de marchés de capitaux. Ces différents secteurs peuvent être présentés comme suit :

- **Le secteur des fonds d'investissement** : le Luxembourg est le deuxième plus grand centre de de fonds au monde. Il est considéré comme une place de premier plan pour la distribution mondiale de fonds et pour les services liés à la gestion d'actifs internationale, ainsi que comme un centre majeur pour les investissements alternatifs, notamment dans les domaines du capital-investissement et de l'immobilier. C'est également le domicile le plus populaire au monde pour les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).
- **Le secteur bancaire** : les banques luxembourgeoises sont actives dans la banque de détail ainsi que la banque commerciale. Elles sont principalement spécialisées dans la banque privée et la gestion de patrimoine, le financement des entreprises et la banque dépositaire.
- **Le secteur des assurances** : outre une industrie de captives d'assurance et de réassurance bien établie et un secteur non-vie en pleine croissance, l'industrie luxembourgeoise de l'assurance-vie se concentre sur des fonds internes dédiés qui sont utilisés comme outils de planification patrimoniale sur une grande variété de marchés européens.
- **Les marchés des capitaux** : le Luxembourg, qui abrite d'importantes institutions mondiales telles que Clearstream et la Bourse de Luxembourg, dispose d'une infrastructure de marchés de capitaux bien établie, couvrant toute la chaîne de valeur, de l'émission et de la cotation des titres, aux services post-négociation. Enfin, le Luxembourg est une juridiction européenne clé pour la titrisation.

Over the past decade, Luxembourg public and private sectors have shown their resourcefulness and closely cooperated in developing bold new sustainable finance tools, which have successfully put Luxembourg's financial centre on the international map. Thus, one of the Strategy's objectives is to ensure that these initiatives are known to the largest possible audience. The Strategy also aims to work with the different financial industry stakeholders and support them in launching similar initiatives in order to widely and deeply embed sustainability into their business models.

INITIATIVES PHARES DU LUXEMBOURG

Plusieurs initiatives visant à promouvoir la finance durable ont été développées au Luxembourg par des acteurs publics et privés en lien avec le secteur financier luxembourgeois.

Initiatives publiques-privées

Pour contribuer à la promotion de la finance durable, le Gouvernement luxembourgeois a mis en place des initiatives spécifiques aux côtés de partenaires du secteur privé :

- La **Luxembourg Finance Labelling Agency (LuxFLAG)** a été fondée sous forme d'association en juillet 2006 par le Gouvernement luxembourgeois et 6 autres partenaires fondateurs ¹⁴. LuxFLAG vise à promouvoir la mobilisation de capitaux pour le développement durable en attribuant des labels aux véhicules d'investissement éligibles.

¹⁴ ABBL, ADA, ALFI, EIB, LFF, Bourse de Luxembourg

- L'**International Climate Finance Accelerator (ICFA)** est un partenariat public-privé mis en place en 2018 par 10 entités privées du secteur financier luxembourgeois avec le Ministère des finances et le Ministère de l'environnement, du climat et du développement durable. Il est également soutenu par la Banque Européenne d'Investissement. L'ICFA offre un programme de soutien technique et financier à des gestionnaires de fonds qui souhaitent mettre l'accent sur des stratégies innovantes de financement climatique, avec un impact environnemental et social élevé.
- **Investing for Development (IforD)**, est une société d'investissement (structure de fonds dite en « parapluie ») qui se concentre sur des investissements pour le développement dans le monde entier. IforD propose actuellement deux sous-fonds, le Fonds de microfinance et de développement du Luxembourg et le Fonds pour la sylviculture et le changement climatique ¹⁵ (*Forestry and Climate Change Fund* ou FCCF), soutenus par le Gouvernement luxembourgeois.
 - Le **FCCF** est un fonds d'impact pionnier visant à démontrer que la gestion forestière durable de forêts tropicales secondaires et dégradées génère une valeur économique, écologique et sociale et contribue à la revitalisation des paysages, à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci, ainsi qu'au développement économique local. Le FCCF permet l'accès à des sources de financement responsables pour les acteurs locaux et soutient le développement d'entreprises viables. Il constitue également une opportunité d'investissement innovante dans le secteur de la finance climatique pour différents types d'investisseurs.
- La **plateforme de financement climatique de la Banque européenne d'investissement (BEI) et du Luxembourg** vise à mobiliser les investissements privés pour des fonds d'investissement ayant un fort impact dans la lutte contre le changement climatique en offrant une garantie des premières pertes de 70 millions d'euros jusqu'en 2025. Les investissements sont orientés vers des projets considérés comme plus risqués dans les pays en développement, à travers une structure de financement mixte, pour attirer les capitaux privés.

Initiatives privées

- En 2016, la Bourse de Luxembourg a lancé le **Luxembourg Green Exchange (LGX)** : la première plateforme mondiale dédiée aux titres verts, socialement responsables et durables. Actuellement, le LGX détient la plus grande part de marché des obligations vertes cotées en bourse dans le monde : plus de la moitié des obligations vertes du monde sont cotées au LGX. En outre, le LGX continue à montrer la voie en matière de finance durable en lançant en 2020 le **LGX Data Hub** ¹⁶, le **LGX Academy** ¹⁷, et en concluant un partenariat avec la *House of Training* du Luxembourg pour proposer des formations en finance durable pour les professionnels du secteur financier. Avec ces initiatives, le LGX contribue à répondre aux deux principaux enjeux du développement de la finance durable : l'accès à des données fiables sur la durabilité et les besoins en formation en matière de finance durable.
- Les associations professionnelles du secteur financier luxembourgeois (telles que l'ALFI, l'ABBL, l'ACA ou la LPEA ¹⁸), oeuvrent également depuis quelques années à sensibiliser leurs membres et la communauté financière en général à la finance durable. Ces associations ont toutes mis en place des groupes de travail spécifiques et des événements dédiés. Sous l'impulsion des réglementations européennes à venir en matière de durabilité, la finance durable et l'intégration de la durabilité sont devenues l'un de leurs principaux domaines d'intérêt.

¹⁵ <https://www.forestryandclimate.com/>

¹⁶ <https://www.bourse.lu/lgx-academy>

¹⁷ https://lgxhub.bourse.lu/?utm_source=bourse-website&utm_medium=landing-page&utm_campaign=lgx-data-hub-page

¹⁸ Voir la liste des parties prenantes à l'annexe 2

AU-DELA DU CŒUR DU SECTEUR FINANCIER LUXEMBOURGEOIS : PROMOTION DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES ET RECHERCHE DE SYNERGIES

Au-delà de son objectif premier de travailler avec les secteurs phares de la place financière luxembourgeoise, la LSFI vise à mettre en valeur et à promouvoir les initiatives en matière de finance durable des différents acteurs des secteurs public et privé et à trouver des synergies pour développer de nouvelles initiatives potentielles. L'objectif est double : soutenir l'industrie financière en transition vers plus de durabilité et positionner le Luxembourg comme un centre international de premier plan pour la finance durable.

Financements et investissements publics

- Le **cadre de référence pour les obligations durables**, que le Luxembourg a publié au mois de septembre 2020, établit un engagement clair du Gouvernement à appliquer les normes les plus élevées de transparence et de responsabilité lorsqu'il s'agit de financement public de projets environnementaux et sociaux. Le cadre s'aligne non seulement sur les principes de l'ICMA ¹⁹, mais intègre aussi des critères d'éligibilité conformes aux dernières recommandations techniques relatives à la taxonomie européenne, ainsi qu'au projet de norme européenne sur les obligations vertes (EU GBS). De plus, en émettant la première obligation souveraine (Triple A) européenne axée sur la durabilité, le Luxembourg a donné un signal fort et contribué au développement de cette classe d'actifs émergente.

Dans le domaine plus spécifique de la coopération internationale au développement, la **Direction de la coopération au développement et des affaires humanitaires du Luxembourg** ²⁰ cherche à exploiter l'expertise du secteur financier luxembourgeois dans des domaines tels que la finance innovante et durable (FinTech et Data), en soutenant des actions bilatérales et multilatérales visant à promouvoir et à renforcer des systèmes financiers durables dans divers pays partenaires (pays en développement). Le partenaire de choix pour mettre en œuvre ces travaux est **LuxDev**, l'agence de coopération au développement du Luxembourg. Avec ses 40 ans d'expertise dans la mise en œuvre de projets sur le terrain, LuxDev conseille le Gouvernement luxembourgeois. LuxDev contribue à l'agenda luxembourgeois en matière de finance durable en proposant des solutions de finance durable « made in Luxembourg » aux pays partenaires, ainsi qu'en offrant une assistance technique et en aidant à renforcer les compétences localement.



¹⁹ <https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/green-bond-principles-gbp/>

²⁰ <https://cooperation.gouvernement.lu/fr/service.html>

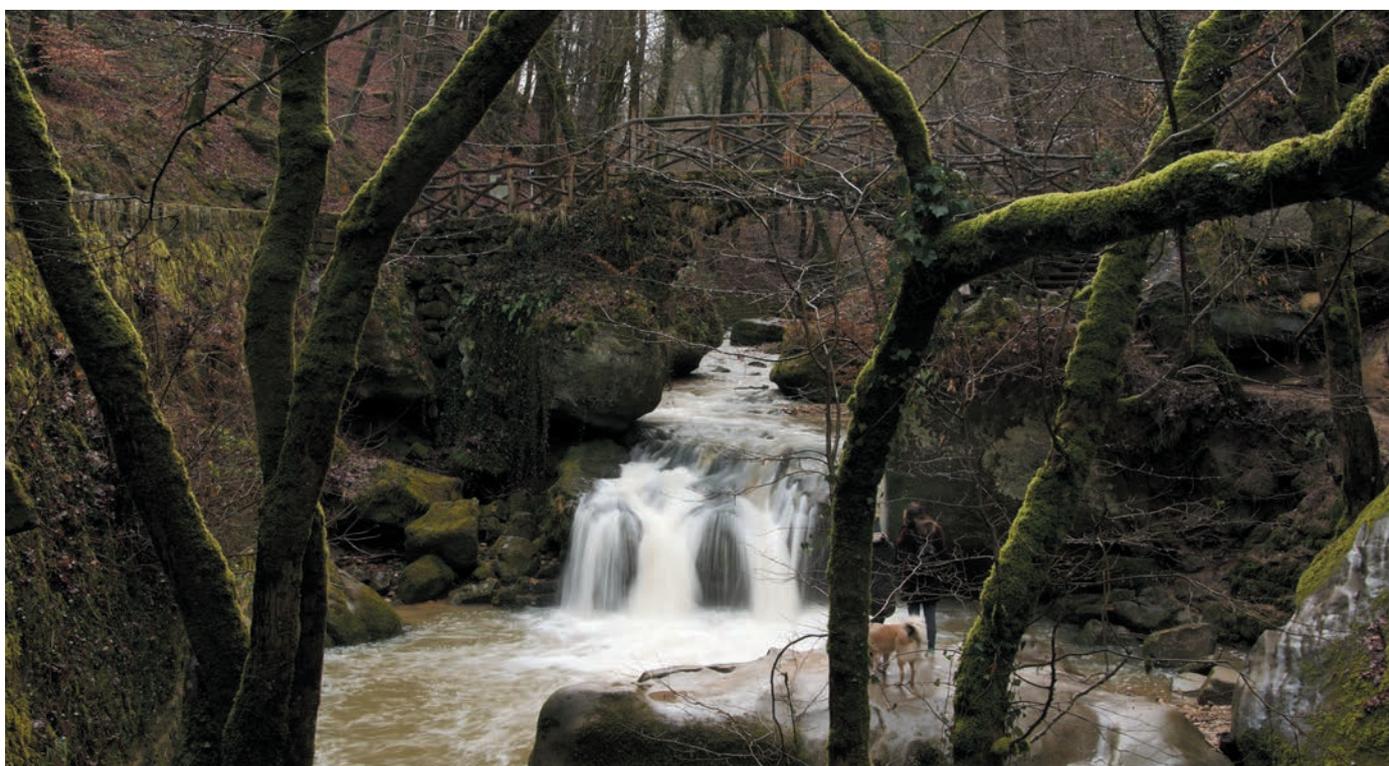
Fonds de Compensation (FDC), Fonds Souverain Intergénérationnel du Luxembourg (FSIL) & investissement socialement responsable

Fonds de compensation

Le Fonds de compensation commun au régime général de pension (FDC) a été créé dans le but de faire bénéficier la réserve du régime général d'assurance pension luxembourgeois des mouvements des marchés financiers en investissant cette réserve sur les marchés financiers à travers un portefeuille diversifié soumis à des critères stricts de risque et de rendement afin de garantir la viabilité à long terme du régime général d'assurance pension. À cette fin, le FDC a été créée par la loi modifiée du 6 mai 2004 concernant la gestion des actifs du régime général d'assurance-pension et a été chargée de la gestion de cette réserve, notamment par l'intermédiaire d'un ou plusieurs organismes de placement collectif.

Le FDC investit à long terme et à l'échelle mondiale et favorise donc une économie saine et durable. En tant que gestionnaire d'actifs institutionnel, le FDC est conscient de ses responsabilités écologiques, sociales et en matière de bonne gouvernance. Ces considérations sont prises en compte dans la stratégie d'investissement du FDC et dans ses décisions d'investissement. Le conseil d'administration du FDC est chargé d'établir la stratégie d'investissement et de la réviser tous les 5 ans.

Fin 2020, le FDC a publié le "Rapport d'investisseur responsable 2020 du FDC" ²¹.

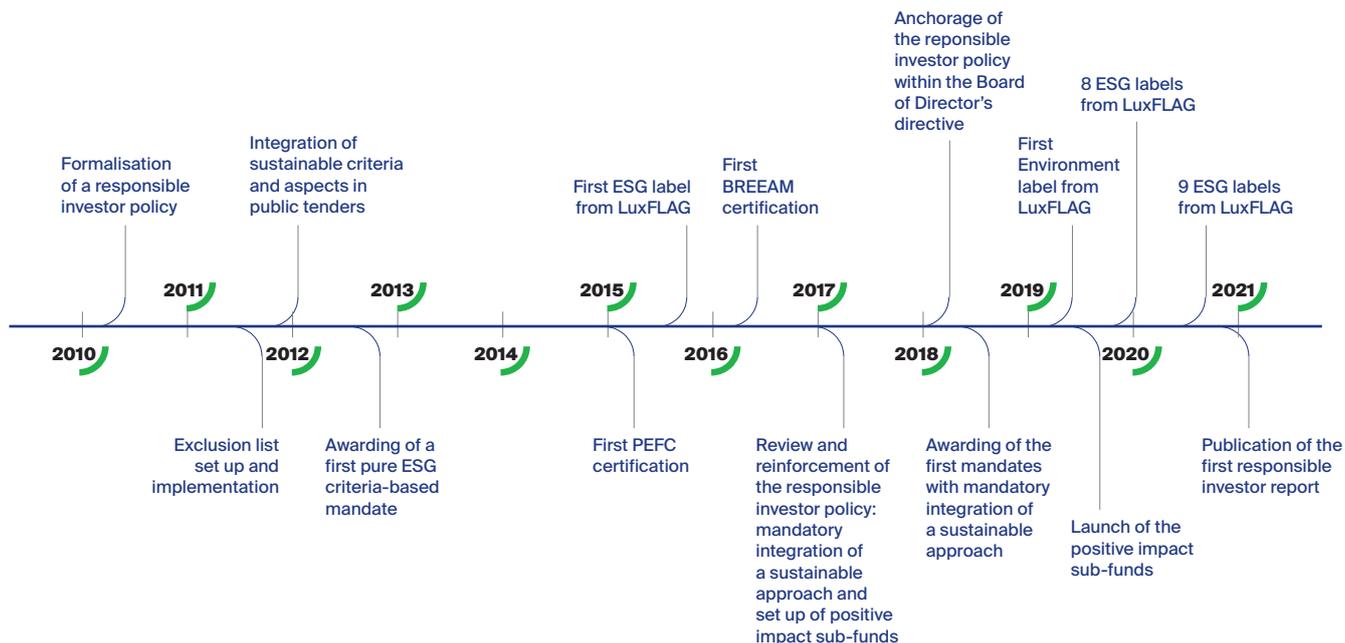


²¹ <https://www.fdc.lu/socially-responsible-investment/?L=1>

Le FDC a donc jusqu'à présent :

- mis en place une liste d'exclusion des entreprises qui ne respectent pas les normes internationales telles que consacrées par les dix principes du Pacte mondial des Nations unies couvrant les droits de l'homme, l'environnement, les normes internationales du travail et la lutte contre la corruption
- mandaté des gestionnaires de fonds qui promeuvent et intègrent la durabilité en tant qu'organisation. Entre autres, ils sont tous signataires des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et mènent une politique d'engagement active
- sélectionné, pour ses sous-fonds gérés activement, des gestionnaires de fonds qui doivent intégrer la durabilité dans leurs stratégies d'investissement, ce qui permet par exemple de couvrir les ODD
- obtenu un label LuxFlag pour dix compartiments représentant 72% des valeurs mobilières gérées activement par le FDC
- lancé un compartiment dédié aux obligations vertes de 110 millions d'euros (décembre 2020)
- lancé un compartiment dédié qui investit uniquement dans des actions de sociétés cotées en bourse qui ont l'intention de générer, outre un rendement financier, un impact social ou environnemental de 345 millions d'euros (décembre 2020)
- investi de manière substantielle dans la Société nationale des habitations à bon marché (SNHBM) au Luxembourg afin de soutenir l'accès à un logement abordable
- investi dans 691 hectares de forêt, qui sont soumis à la certification du Programme de reconnaissance des certifications forestières
- soumis ses investissements dans les nouveaux bâtiments et les rénovations de bâtiments à des normes environnementales et énergétiques élevées, les grands bâtiments étant par exemple soumis à la certification BREEAM (*Building Research Establishment Environmental Assessment Methodology*)
- entrepris une évaluation détaillée des risques climatiques et des scénarios climatiques. Dans ce contexte, le portefeuille agrégé d'actions et d'obligations de sociétés présente actuellement une trajectoire de transition au moins compatible avec un réchauffement entre 2 et 3 °C pour la période 2012-2025.

FDC's timeline



Fonds souverain intergénérationnel luxembourgeois

Le Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL) a été créé en 2015 afin de créer une épargne dont les revenus contribueront, sous certaines conditions et dans certaines limites, au bien-être des générations futures. Compte tenu du faible montant de ses actifs, en particulier dans les premières années depuis sa création, le FSIL a adopté une stratégie rationalisée pour investir dans un portefeuille diversifié d'actifs, principalement par le biais de fonds négociés en bourse (Exchange Traded Funds - ETF), avec une large répartition géographique et sectorielle. Du fait de l'augmentation de ses actifs et de la maturité croissante des ETF reproduisant des indices de type « Investissements Socialement Responsables » (ISR), le FSIL a commencé à investir dans de tels ETF en 2018. En 2020, la totalité de l'exposition aux actions a été transférée à des ETF de type ISR et des travaux sont en cours afin d'intégrer davantage les principes de la finance durable dans la stratégie d'investissement du FSIL, dans le cadre des contraintes dans lesquelles elle opère.

Collaboration between the various stakeholders

En collaboration avec les ministères concernés (Ministère des finances, Ministère de l'Environnement, du climat et du développement durable et Ministère de la Sécurité sociale), la LSFI vise à travailler avec le FDC et le FSIL pour identifier les synergies potentielles et, lorsque cela est possible et/ou opportun, aligner les politiques d'investissements responsables des deux fonds, afin de répondre aux objectifs généraux de la Stratégie pour une finance durable au Luxembourg. En effet, en montrant l'exemple dans ses propres investissements, le secteur public peut jouer un rôle important en encourageant les investissements durables également au sein du secteur privé.

Finance inclusive

Le Luxembourg abrite depuis plusieurs années tout un écosystème de finance inclusive. La finance inclusive est un domaine très spécifique de la finance durable. Elle vise à garantir l'accès universel à des services financiers responsables et peu coûteux, en mettant l'accent sur la promotion de l'éducation financière. La raison d'être de la finance inclusive est que la facilité d'accès aux services financiers contribue à améliorer le développement économique et social, pour renforcer la résilience et l'autonomie économiques. Elle vise principalement le marché de détail des pays en développement, mais peut également être proposée aux populations vulnérables des pays développés. Les principaux acteurs du secteur de la finance inclusive sont les IFD (institutions financières de développement), les ONG et les associations qui visent à promouvoir ce type d'initiatives, ainsi que les investisseurs privés et publics.

Les institutions de microfinance (IMF) sont des acteurs clés de cet écosystème de la finance inclusive. Les IMF sont principalement connues pour offrir des microcrédits. Ces microcrédits sont des crédits de faible montant offerts aux personnes ou groupes de personnes à faibles revenus et qui ne sont pas proposés par les établissements de crédit habituels. Les IMF ont eu du succès parce qu'elles ont créé un nouveau domaine d'activités financières rentables et qu'elles ont, de fait, aidé certaines populations à acquérir un nouveau pouvoir économique.



INITIATIVES PHARES DU LUXEMBOURG

Afin de soutenir techniquement et financièrement ces IMF, l'ADA ²², une organisation non gouvernementale, a été créée en 1994. Ses interventions à travers le monde sont cofinancées par la Direction de la coopération au développement et des affaires humanitaires du Luxembourg, ainsi que par les acteurs luxembourgeois de la finance inclusive.

- En 2006, la **Plateforme européenne de la microfinance (e-MFP)** a été créée à Luxembourg, rassemblant des organisations européennes et des individus actifs dans le domaine de la finance inclusive dans les pays émergents et en développement.
- En 2014, le Gouvernement luxembourgeois a lancé l'**Inclusive Finance Network (InFiNe)**, une plateforme réunissant des acteurs publics et privés, ainsi que la société civile luxembourgeoise, afin de stimuler davantage l'inclusion financière en tant qu'outil clé pour la réduction de la pauvreté et l'autonomisation des populations à faibles revenus. InFiNe promeut l'accès universel à des services et produits financiers de qualité, à faible coût et responsables. Sa mission est de plaider en faveur d'une finance inclusive et responsable afin de faire progresser l'inclusion sociale et économique.

D'autres acteurs importants, dont la plupart sont localisés au sein de la Maison de la microfinance, sont :

- **La Social Performance Task Force (SPTF)**, une organisation internationale à but non lucratif qui compte plus de 3 000 membres dans le monde et qui s'efforce de faire progresser l'analyse et la gestion des performances sociales, afin de rendre les services financiers plus sûrs et plus avantageux pour les clients. Depuis 2019, le bureau européen de la SPTF est établi au Luxembourg.
- **Le Microinsurance Network (MiN)**, une plate-forme mondiale multipartite qui promeut le développement et la fourniture d'outils efficaces de gestion des risques pour les personnes qui ont un accès restreint aux produits d'assurance.
- **L'Office européen de l'Alliance pour l'inclusion financière (AFI)**, créé à Luxembourg en 2020, un groupe de banques centrales et d'autres institutions de régulation financière de plus de 90 pays en développement qui vise à donner aux décideurs politiques les moyens d'accroître l'accès et l'utilisation de services financiers de qualité pour les personnes qui ont un accès restreint à ces services.
- **ETIKA**, une association à but non lucratif fondée en 1996 qui a pour but de promouvoir la finance alternative et de réfléchir au développement de la finance éthique.

Le secteur privé au Luxembourg est également actif dans le domaine de la finance inclusive. Des investisseurs d'impact et des gestionnaires d'actifs spécialisés dans la microfinance ont des bureaux au Luxembourg, ainsi que des sociétés de services privées développant une expertise en microfinance.

Par ailleurs, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et le Fonds d'Investissement Européen, qui sont les principaux investisseurs publics dans la microfinance, ont leur siège au Luxembourg : de nombreux projets de microfinance sont lancés grâce à la collaboration entre la BEI et le Gouvernement luxembourgeois.

²² "Appui au Développement Autonome" - support for Independent development.

Philanthropie

La **Fondation de Luxembourg** a été créée en décembre 2008 par l'État luxembourgeois et l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte. Sa mission est de promouvoir l'engagement philanthropique privé, qui peut être considéré comme un type spécifique de finance durable axée sur des projets ayant un impact social ou environnemental, sans attente de retour financier.

La Fondation de Luxembourg agit en tant qu'expert et conseiller dans tous les domaines dans lesquels les donateurs expriment un intérêt et en tant que porte d'accès aux associations, ONG et organisations spécialisées travaillant sur des questions spécifiques d'intérêt général. Elle assure un conseil et un suivi personnalisés des projets philanthropiques soutenus par les fondations qu'elle abrite et gère.

La Fondation de Luxembourg promeut des stratégies d'investissement durable pour les dotations des fondations qu'elle abrite, qui s'alignent sur les activités philanthropiques déjà en cours et peuvent les renforcer davantage.

Des investisseurs privés ou des ONG sont également actifs dans le domaine de la philanthropie au Luxembourg. Ils visent à faire des dons pour soutenir des projets ou des initiatives durables.



Innovation financière et recherche / Formation / Innovation technologique

En ce qui concerne la recherche, l'éducation et l'innovation technologique, toutes les parties prenantes de l'écosystème de la finance durable peuvent avoir un rôle à jouer en fonction de leur propre stratégie, de leurs ressources et de leurs domaines d'intérêt (par exemple : département de R&D ou centre de formation interne des institutions financières). Cependant, les développements suivants se focalisent plus spécialement sur les initiatives luxembourgeoises qui se concentrent exclusivement sur une ou plusieurs de ces activités.

INITIATIVES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE FORMATION

- En 2014, l'Université du Luxembourg et ADA, soutenu par le Gouvernement luxembourgeois, ont conclu un protocole d'accord (prolongé en 2019) pour créer la **Chaire ADA en droit financier** afin de poursuivre la recherche en matière de droit et de réglementation en mettant l'accent sur l'inclusion financière, la microfinance et les économies émergentes et en développement. Lié à la Chaire ADA, un **Hub for Sustainable Governance and Markets (HSGM)** a été créé en tant que plateforme virtuelle qui combine l'expertise commune en matière de durabilité de trois facultés (droit, économie et finance), avec 200 chercheurs et 18 nations actives. Le HSGM regroupe les recherches sur la durabilité en mettant l'accent sur la gouvernance et les marchés durables.
- En 2018, le Gouvernement luxembourgeois, représenté par le Ministère des finances et le Ministère de l'environnement, et l'Université du Luxembourg, ont signé une lettre d'intention pour promouvoir la recherche et l'éducation dans le domaine de la finance durable, formalisée par un accord de partenariat en 2020.
- En septembre 2020, dans le cadre de ce partenariat, une nouvelle filière "finance durable" a été lancée au sein du Master en Finance et Economie de l'Université du Luxembourg. Les étudiants en 2^{ème} année de Master en Finance et Economie peuvent désormais choisir la finance durable comme spécialisation. Le programme vise à donner aux étudiants les compétences dont ils ont besoin pour faire face à un contexte économique en évolution rapide où le changement climatique crée des risques et des incertitudes à tous les niveaux de la structure des entreprises.
- Cette nouvelle filière est également soutenue par une **Chaire en finance durable** dont le but est de développer des compétences de recherche dans le domaine de la finance durable au Luxembourg.

Autres institutions de formation actives dans le domaine de la finance durable

- **La House of Training** a été créée en 2015 par la Chambre de Commerce du Luxembourg et l'Association des Banques et Banquiers du Luxembourg (ABBL) pour offrir aux professionnels luxembourgeois des cours dispensés par d'autres professionnels et adaptés aux besoins du marché. Dans ce contexte, une formation d'introduction à la finance durable a été lancée en 2019 par l'ABBL. Ces certifications en finance durable comprennent à la fois des cours de base et des cours avancés.
- Il convient également de noter que l'**Agence pour le Transfert de Technologie Financière (ATTF)**, un établissement d'enseignement spécialisé dans le transfert de connaissances vers des pays partenaires (principalement les pays en développement), fait désormais partie de la *House of Training*.

Enfin, il existe d'autres centres de formation privés, mis en place par des cabinets d'avocats ou de conseil, ou par des institutions (par exemple : LGX Academy lancée par la Bourse de Luxembourg), qui participent au développement de la finance durable au sein du secteur privé.

Autres institutions de recherche actives dans le domaine de la finance durable

En 2019, le Gouvernement luxembourgeois a approuvé la « Stratégie nationale de recherche et d'innovation pour le Luxembourg », y compris les « Priorités nationales de recherche pour le Luxembourg »²³.

Pour la première fois, le thème de la finance durable a été inclus parmi les priorités nationales de recherche : « En outre, une attention particulière sera accordée au thème de la finance durable verte, qui est considérée comme la contribution du secteur financier à la création d'une économie mondiale plus durable. Ces dernières années, il est devenu de plus en plus important pour le secteur financier et le marché de travailler à une transition vers une économie à faible intensité de carbone »²⁴.

Outre l'Université du Luxembourg, il convient de mentionner²⁵ deux autres entités de recherche actives dans la recherche sur la finance durable :

- **L'Institut luxembourgeois des sciences et technologies (LIST)** qui vise à transformer les connaissances scientifiques en technologies, données et outils intelligents, contribuant à responsabiliser les citoyens dans leurs choix, les pouvoirs publics dans leurs décisions et les entreprises dans leurs stratégies. LIST participe activement à la recherche sur la finance durable, notamment par ses recherches sur l'application de l'évaluation de la durabilité du cycle de vie des fonds et des obligations.
- **L'Institut luxembourgeois de recherche socio-économique (LISER)** qui mène des activités de recherche fondamentale et appliquée en sciences sociales dans le but de faire progresser les connaissances, d'éclairer les actions des pouvoirs publics et des acteurs socio-économiques au niveau national et international.

INITIATIVES EN MATIERE D'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

L'innovation technologique est un outil clé pour renforcer la finance durable au Luxembourg et à l'international. La finance durable exige un degré élevé de transparence entre les projets/ les entreprises (bénéficiaires d'investissements) et les investisseurs, afin qu'ils puissent contrôler le niveau de durabilité de leurs investissements ou programmes de financement. Cela implique la collecte, l'analyse et le suivi continu de grandes quantités de données, dont beaucoup sont non financières et non standardisées. L'innovation contribue également à promouvoir la finance durable en les rendant plus accessibles et plus liquides (par exemple : la tokenization (ou découpage) d'actifs permettant la propriété fractionnée de ces actifs). Pouvoir développer des outils et des méthodologies efficaces et innovants est donc un enjeu stratégique pour le développement de la finance durable au Luxembourg.

- En 2016, le Gouvernement luxembourgeois a lancé, avec des partenaires privés du secteur financier luxembourgeois, la **Luxembourg House of Financial Technology (LHoFT)**²⁶. La mission de la LHoFT est d'encourager l'innovation technologique dans le secteur des services financiers, en mettant en relation la communauté Fintech nationale et internationale.

²³ <https://www.fnr.lu/national-research-priorities-for-luxembourg-approved/>

²⁴ www.fnr.lu/national-research-priorities-for-luxembourg-approved, p17

²⁵ LIST et LISER sont tous deux actifs dans la recherche sur le financement durable, plus récemment par le biais de leurs projets REFUND (LIST), ALPHA (UniLu, LIST) et AltFin (LISER) financés par le FNR.

²⁶ <https://lhof.com/en/>

Dans ce contexte, il convient également de noter que la LHoFT mène un programme régulier avec l'Aide luxembourgeoise au développement et la BEI pour soutenir l'émergence et le développement de solutions technologiques pour la finance inclusive (CATAPULT Africa ²⁷). La LHoFT accueille également un nombre croissant de sociétés Fintech focalisées sur la finance durable ou sur des solutions climatiques.

La LHoFT jouera un rôle important dans les efforts de la LSFI. La LSFI travaillera en étroite collaboration avec la LHoFT pour identifier des solutions innovantes qui peuvent être exploitées dans le contexte de la finance durable.

La société civile

Les **organisations non gouvernementales (ONG)**, les associations à but non lucratif, et le grand public sont des parties prenantes clés pour assurer un juste équilibre dans le développement et la mise en œuvre de la Stratégie. Comme la finance durable vise à avoir un impact positif sur l'environnement et la société en général, ces deux parties de la société civile ont un rôle à jouer.

Les ONG sont des acteurs importants en tant que garde-fou et interlocuteurs, représentant les droits et les problèmes des bénéficiaires de la finance durable. En outre, les ONG mettent parfois en œuvre des outils financiers durables innovants. À titre d'exemple, l'ADA effectue des contrôles préalables pour les investissements du Fonds luxembourgeois de développement de la microfinance (LMDF) et coordonne le programme SSNUP ²⁸ avec *Impact Investor*.

Le grand public, en tant que consommateurs et investisseurs de détail, peut avoir une grande influence sur l'économie en fonction de ses habitudes de consommation (par exemple : en évitant d'acheter les produits de certaines entreprises en raison de leur comportement non éthique) ou plus directement par ses propres décisions d'investissement (par exemple : en demandant à son banquier ou à son assureur-vie de lui fournir des options d'investissement durable).



²⁷ <https://catapult.lu/>

²⁸ <https://www.ada-microfinance.org/fr/ssnup-sodd>

LA STRATEGIE : COMBINER LE PAYSAGE DU FINANCEMENT DURABLE ET LE PLAN D'ACTION DE LA LSFI

OBJECTIF DE LA STRATEGIE : LE CŒUR DE L'INDUSTRIE FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE

Conformément à la Feuille de route, la stratégie vise la transition du cœur du secteur financier vers l'intégration de la durabilité dans l'ensemble de sa chaîne de valeur et à positionner le Luxembourg comme une plateforme de premier plan pour la finance durable. Cet objectif sera au centre du Plan d'action de la LSFI.

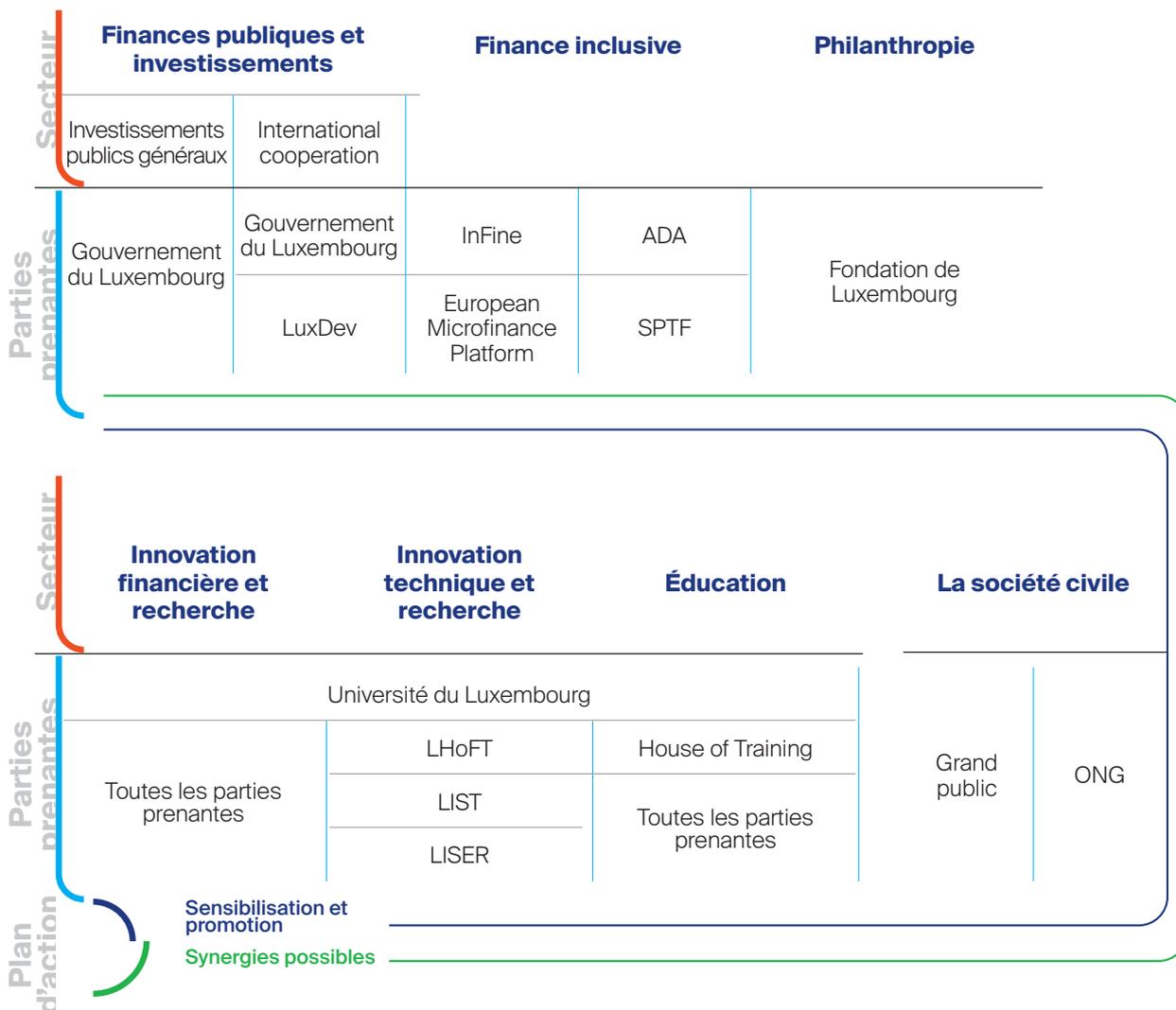
Tout en veillant à éviter de dupliquer des initiatives existantes, la LSFI coordonnera et encouragera les efforts des différents acteurs concernés. Elle aura aussi pour objectif d'améliorer la compréhension, la coopération et la mesure des progrès des parties prenantes luxembourgeoises en faveur d'une économie plus durable, plus équitable et plus inclusive.

Le cœur du secteur financier luxembourgeois

		Cœur du secteur financier						
Secteur		Institutions financières	Associations sectorielles	Autres entités régulées	Clients	Régulateurs / Superviseurs	Autorité monétaire et macro-prudentielle	Décideur politique (« policy maker »)
Parties prenantes	Gestionnaires d'actifs	ALFI (fonds)	Bourse de Luxembourg	Investisseurs particuliers et professionnels	CSSF	Banque centrale du Luxembourg	Gouvernement du Luxembourg	
	Banques	ABBL (banques)	Professionnels et intermédiaires de la finance et de l'assurance		CAA			
	Assureurs/ Réassureurs	ACA (assureurs)	dont des initiatives innovantes : LuxFLAG, LGX ICFA, IforD, plateforme Lux-BEI...					
		LFF (place financière)						
Plan d'action	Sensibilisation et promotion Libération du potentiel Mesure des progrès							

(Ce tableau n'est pas exhaustif)

AU-DELA DU CŒUR DU SECTEUR FINANCIER : PROMOTION DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES ET RECHERCHE DE SYNERGIES



Toutes les parties prenantes ont un rôle à jouer dans la Stratégie : le Plan d'action de la LSFI les inclura donc toutes lorsqu'il s'agira de sensibiliser et de promouvoir les initiatives liées à la finance durable. Plus généralement, lors du déploiement de son Plan d'action, la LSFI collaborera avec toutes les parties prenantes concernées pour trouver des synergies pour le développement de la finance durable dans le secteur financier luxembourgeois et cimenter le rôle international du Luxembourg dans la finance durable.



Plan d'action

Luxembourg
Sustainable Finance
Initiative

Mise en œuvre de la Stratégie : Les 3 piliers du plan d'action de la LSFI

La Feuille de route du Luxembourg pour la finance durable a mis en évidence 9 « ambitions » majeures (voir annexe 1 pour plus de détails). Afin de rationaliser les activités sur lesquelles la LSFI devra se concentrer, le Plan d'action structure ces ambitions en trois « piliers » stratégiques, qui sont interdépendants :



Pour chaque pilier, la stratégie définit des objectifs à atteindre par la LSFI. Ces objectifs sont subdivisés en court (1 an, d'ici 2021), moyen (2-4 ans, 2022-2024) et long (5-10 ans, 2025-2030) terme. Ces objectifs servent les ambitions de la Stratégie, tout en restant souples et ouverts à l'évolution des divers besoins et des possibilités des acteurs privés à mesure que le secteur de la finance durable se développe.

Pour atteindre ces objectifs de manière structurée, la LSFI travaillera en étroite collaboration avec les acteurs actuels de la finance durable basés au Luxembourg, les associations du secteur et les représentants de la société civile. L'accent sera mis sur la nécessité d'éviter la duplication d'initiatives existantes et sur la recherche de synergies.

Tableau de correspondance entre la Feuille de route et les 3 piliers du plan d'action de la LSFI :

Piliers du Plan d'action	Ambitions de la Feuille de route (RM#)	LSFI: Principal objectif pour 2021
 Sensibilisation et promotion	Formaliser et communiquer une stratégie ambitieuse, adaptée et claire pour la finance durable (RM1)	Ancrer la présence de la LSFI en ligne et hors ligne
	Mettre en place une entité de coordination (RM2)	
	Sensibiliser (RM4)	
	Donner l'exemple et assurer le "proof of concept" (RM8)	
 Libération du potentiel	Mettre en valeur l'expertise du secteur financier (RM3)	Structurer les thèmes de travail pertinents
	Intégrer la durabilité dans l'éducation et la formation professionnelle (RM4)	
	Développer l'expertise et les bonnes pratiques (RM6)	
	Analyser et repenser le système d'incitations et de taxation (RM7)	
 Mesure des progrès	Promouvoir l'innovation (RM5)	Coordonner la mise en place d'un cadre de suivi
	Mesurer les progrès (RM9)	

Sensibilisation et promotion



Pilier 1 - Sensibilisation et promotion

La finance durable est un sujet qui évolue très rapidement, en phase avec le rythme de développement des réglementations européennes et nationales. De plus en plus d'initiatives sont mises en place pour produire des rapports sur la collecte et la gestion des données, ou sur les tendances de la finance durable, sur les bonnes pratiques, ou encore pour la promotion et le développement de standards. Le concept de finance durable lui-même est en constante évolution avec l'émergence de nouvelles notions ou de nouveaux outils d'investissement (par exemple : la finance d'impact, les solutions basées sur le climat, les solutions basées sur la nature, les obligations durables, les obligations bleues, etc.)

Les professionnels du secteur financier et le grand public ont besoin d'un support pour naviguer sans peine dans ce nouveau domaine de la finance, en constante évolution et en pleine croissance.

Au Luxembourg, les associations représentatives du secteur financier et les principales institutions financières travaillent depuis quelques années à sensibiliser le secteur à la finance durable. Cependant, le niveau global d'implication de la communauté financière luxembourgeoise peut encore être amélioré, que ce soit au niveau des dirigeants qu'à celui des employés - en particulier ceux qui sont directement en contact avec les clients finaux - jusqu'aux clients eux-mêmes. En ce qui concerne les clients et le grand public, il est important de mettre à disposition des informations appropriées sur ce qu'est la finance durable, comment elle affecte les produits financiers et quels sont leurs droits.

Par conséquent, la LSFI veut devenir une plateforme d'information centrale sur la finance durable avec deux objectifs principaux :

- Devenir un centre d'information facilement accessible sur la finance durable, en informant activement afin d'améliorer les connaissances des publics cibles identifiés (**Sensibilisation**).
- Promouvoir les initiatives publiques et privées dans le secteur de la finance durable et de les présenter en tant qu'exemples de bonnes pratiques à suivre (**Promotion**).

Ces deux objectifs visent un large public couvrant tous les niveaux de la chaîne de valeur : des clients de détail aux investisseurs professionnels, ainsi que les intermédiaires financiers, les conseillers financiers et, surtout, les décideurs au sein des institutions financières. À cet égard, les canaux et les outils de communication seront adaptés à chaque cible.

Pour atteindre ces objectifs de manière structurée, la LSFI travaillera en étroite collaboration avec les acteurs de la finance durable basés au Luxembourg, les associations du secteur et les représentants de la société civile. La LSFI veillera à éviter la duplication d'initiatives existantes et développera des synergies, le cas échéant.

Pour chacune de ses actions de communication, la LSFI mesurera son impact (par exemple, par enquêtes avec mesures quantitatives et qualitatives) afin de suivre les progrès de son impact dans le temps (par exemple : nombre de personnes touchées, sensibilisation/compréhension accrue).

LA PRESENCE EN LIGNE DE LA LSFI

Site web de la LSFI

À des fins de sensibilisation et de promotion, le site web de la LSFI sera un outil central pour le premier pilier. Le site comprendra les éléments suivants :

- **Informations générales sur la finance durable** à l'intention des professionnels et du grand public. Deux sections différentes consacrées à chacun de ces publics cibles seront développées pour fournir des informations appropriées.
 - Section grand public : un tour d'horizon de la finance durable facile à comprendre et complet, pour aider à appréhender la finance durable pour le public en général, et pour les investisseurs de détail en particulier.
 - Section investisseurs professionnels : un tour d'horizon complet et facilement accessible de l'écosystème de la finance durable au Luxembourg. Cette section mettra également en évidence les initiatives et les acteurs pertinents et facilitera l'accès vers des contacts ou sources d'information complémentaires en fonction des objectifs poursuivis par le visiteur.
- **Un calendrier des événements liés à la finance durable**, y compris les événements organisés par des institutions publiques, privées, luxembourgeoises ou étrangères. Ce calendrier sera élaboré en étroite collaboration avec les acteurs concernés.
- **Webinaires en accès libre** développés par la LSFI sur certains thèmes identifiés comme pertinents pour l'industrie financière luxembourgeoise.
- **Documentation :**
 - **Synthèse des principales réglementations sur la finance durable** (internationales, européennes et locales) élaborées en collaboration avec les parties prenantes.
 - Plus généralement, toute publication, étude et rapport pertinents sur la finance durable (par exemple : la Feuille de route pour une finance durable et les publications des parties prenantes), y compris les documents publics produits par la LSFI.
- **Un guide des formations en finance durable** pour les étudiants et les professionnels disponibles au Luxembourg via des organismes publics et privés. Comme mentionné dans la première partie, différentes formations en finance durable sont disponibles au Luxembourg, et le site Internet de la LSFI devrait aider les visiteurs à comprendre cette offre de formation. Dans un deuxième temps, une liste de formations complémentaires en finance durable offertes par des organisations étrangères sera également mise à disposition. A cette fin, des accords de partenariat pourraient être mis en place entre la LSFI et des organismes de formation à l'étranger.
- **Cartographie du paysage de la finance durable** : des liens vers les acteurs pertinents de la finance durable basés au Luxembourg et des ressources connexes seront inclus (et liés à la section d'information générale du site web). Dans un deuxième temps, cette section sera enrichie par les initiatives et les réseaux internationaux auxquels la LSFI se joindra.
- À un stade ultérieur, la mise en place d'**une data room privée (ou « cloud de documents en ligne »)** donnant accès à des ressources exclusives sera étudiée.

Pilier 1 |

Newsletter

Le site web offrira également la possibilité de s'abonner à une newsletter. La LSFI enverra chaque mois ce bulletin d'information contenant des articles, des publications, des événements et des mises à jour sur la finance durable. Le contenu et la langue de cette lettre d'information seront adaptés pour satisfaire un public aussi large que possible.

Les réseaux sociaux

En outre, la LSFI utilisera régulièrement les réseaux sociaux appropriés pour promouvoir les activités, événements, formations et autres informations pertinentes en matière de finance durable. Les différents canaux seront définis et pourront varier en fonction du public cible et des intérêts rencontrés. Les canaux utilisés, le contenu et le ton seront adaptés au public cible et tiendront compte des meilleures pratiques des réseaux sociaux.

LA PRESENCE DE LA LSFI HORS LIGNE

Événements sur la finance durable

En étroite collaboration avec les parties prenantes afin d'éviter toute duplication inutile, la LSFI (co)organiserait des événements pour compléter l'offre existante d'événements liés à la finance durable au Luxembourg. La LSFI envisagerait différents formats et contenus pour répondre à différents types de public :

- Événements dédiés au secteur financier :
- À partir de 2022, la LSFI (co)organiserait une conférence annuelle de haut niveau.
- Des événements *ad hoc* d'actualité basés sur les besoins identifiés des parties prenantes et les développements nationaux et internationaux concernant la finance durable, avec la participation d'experts du secteur. Ces événements pourraient prendre la forme de webinaires qui seront librement accessibles en ligne, alimentant le site web de la LSFI.
- La LSFI soutiendrait également la promotion de conférences et, notamment des séminaires « *Academia meets Industry* » organisés par l'Université du Luxembourg.
- Événements pour le grand public destinés à expliquer les avantages de la finance durable et aider à comprendre le lien entre finance durable et citoyens :
- La LSFI aura également pour objectif de développer des programmes de sensibilisation destinés aux adolescents et aux jeunes adultes en collaboration avec des initiatives locales (par exemple : Jonk Entrepreneuren). Le développement de telles initiatives sera traité à la fois dans le cadre du Pilier 1 (organisation de campagnes spécifiques comprenant des événements sur mesure) et du Pilier 2 (travail sur le contenu avec les parties prenantes concernées).

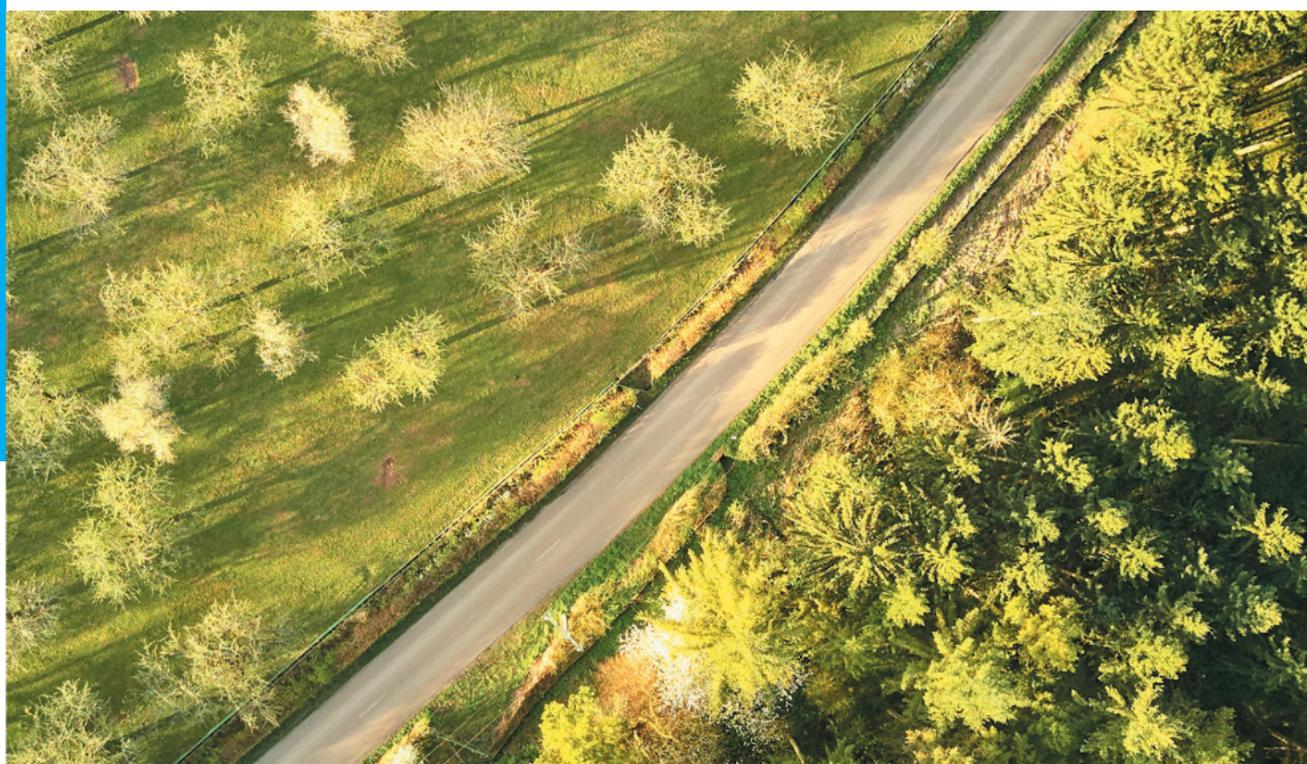
Présence internationale

Pour développer la visibilité et la crédibilité du secteur luxembourgeois de la finance durable, il est essentiel de collaborer et de coopérer avec d'autres pays, institutions et entités, tant au niveau européen qu'international. La LSFI explorera les partenariats possibles. Elle représentera le secteur luxembourgeois de la finance durable dans ces forums internationaux, en étroite collaboration avec Luxembourg for Finance et les Ministères concernés.

Plus généralement, la LSFI soutiendra le Gouvernement luxembourgeois et Luxembourg for Finance dans la promotion de la place financière luxembourgeoise en tant que pôle financier international durable.

Plan d'action | Pilier 1 | Court terme (2021)

Action	Description	Timing
 Site web de la LSFI	Lancer le site web de la LSFI, comprenant les principales informations et mises à jour sur la finance durable (FD) (par exemple : les formations, les événements, etc.).	T1 2021
 Bulletin d'information	Newsletter périodique avec des informations pertinentes sur la FD.	Lancement T1 2021, <i>en cours</i>
 Réseaux sociaux	Publication régulière sur la FD par LSFI sur les réseaux sociaux.	Lancement T1 2021, <i>en cours</i>
 Événements	Organiser des séries d'événements en ligne.	Début T2/T3 2021, <i>en cours</i>
	Événement / campagne ciblant la société civile : lancement des discussions avec les parties prenantes concernées.	T3/T4 2021
 International presence	Représenter le Luxembourg dans les réseaux internationaux de FD, créer des contacts avec des associations et/ou initiatives pour identifier des synergies et bonnes pratiques	Début T1 2021, <i>ongoing</i>



Plan d'action | Pilier 1 | Moyen terme (2022-2024)

Action	Description	Timing
 Site web de la LSFI	Mises à jour régulières du site web de la LSFI, y compris le développement de nouvelles fonctionnalités (par exemple, data room, réseau international de la LSFI).	
 Newsletter	Newsletter mensuelle avec des informations pertinentes sur la FD.	
 Médias sociaux	Publication régulière d'informations sur la FD sur les réseaux sociaux existants de la LSFI et lancement de nouvelles plateformes.	
 Événements	<p>Organisation régulière d'événements sur la FD.</p> <p>Organisation régulière de grandes conférences sur FD, avec d'autres initiatives internationales.</p> <p>Organisation d'une campagne ou d'un programme ciblant la société civile.</p>	Tout au long de la période 2022-2024
 Présence internationale	Promotion du Luxembourg au sein des réseaux, associations et/ou initiatives internationales, en identifiant les synergies et en partageant les meilleures pratiques.	
 Image de marque du Luxembourg	Soutenir l'intégration de la durabilité dans l'image de marque nationale, le Luxembourg comme plateforme de la FD.	

Plan d'action | Pilier 1 | Long-term (2025-2030)

Action	Description	Timing
 Communication et événements	Consolider toutes les activités de communication existantes et la visibilité de la LSFI au Luxembourg et à l'étranger.	
 Image de marque du Luxembourg	Promouvoir l'intégration de la durabilité dans l'image de marque nationale, le Luxembourg comme plateforme de la FD.	Tout au long de la période 2025-2030

Libération du potentiel



Pilier 2 - Libération du potentiel

Le Luxembourg ne vise pas seulement à faciliter le développement de la finance durable, mais son objectif est d'ancrer profondément une culture de durabilité dans son secteur financier. Les professionnels de la finance ont besoin de support et de lignes directrices pour naviguer dans ce nouveau monde qui aura de plus en plus d'impact sur leur activité quotidienne.

Afin d'exploiter pleinement le potentiel du Luxembourg en matière de finance durable, il faut continuer à construire une communauté financière durable bien informée, avec une expertise reconnue au niveau international. La communauté financière durable du Luxembourg doit suivre les tendances nouvelles et émergentes en matière de durabilité. Elle doit également identifier les domaines dans lesquels le Luxembourg peut mettre en valeur son écosystème financier, innover et potentiellement acquérir un avantage en tant que précurseur, comme il l'a fait à de nombreuses reprises dans le passé.

Par exemple, le Luxembourg devrait tirer parti de l'un de ses principaux atouts : son industrie des fonds d'investissement qui est aujourd'hui le plus grand centre de domiciliation de fonds d'investissement en Europe, le deuxième centre au monde après les États-Unis et un leader mondial de la distribution transfrontalière de ces fonds.

Afin de contribuer au développement d'une communauté de professionnels compétents en matière de finance durable, la LSFI soutiendra le secteur financier luxembourgeois en créant une plateforme de partage de connaissances et d'expériences. Cette plateforme permettra d'établir un dialogue constructif entre le secteur financier luxembourgeois et tous les autres acteurs de la finance durable dans le pays ainsi qu'avec le réseau international d'acteurs de la finance durable que la LSFI développera.

Ce dialogue permettra d'identifier les différents domaines dans lesquels la LSFI pourra soutenir le plus efficacement le secteur financier luxembourgeois dans le développement d'une expertise en matière de finance durable.

En étroite coordination avec les acteurs publics et privés, la LSFI soutiendra et/ou mettra en place des groupes de travail spécifiques sur des sujets clés de la finance durable. Le format de ces groupes de travail sera adapté aux objectifs, à la disponibilité des ressources et aux besoins des parties prenantes, ainsi qu'aux priorités du Gouvernement. En outre, la LSFI prendra soin d'éviter la duplication de groupes de travail existants (notamment en ce qui concerne les travaux entrepris au niveau des associations sectorielles ou du *Haut Comité de la Place Financière*) afin de maximiser la valeur ajoutée que la LSFI pourra apporter au secteur.

Pilier 2

LES DIFFERENTS FORMATS DE TRAVAIL POSSIBLES

Les thèmes identifiés par la LSFI seront divisés en différentes catégories selon le type de soutien que la LSFI leur apportera :

- 1 Soutien au secteur** : la LSFI soutiendra le secteur financier, en particulier les associations sectorielles, dans leurs propres travaux sur la finance durable. Par exemple, ce type de soutien pourra être envisagé lorsqu'un sujet est intersectoriel et pourrait bénéficier d'une certaine coordination de la part de la LSFI, ou encore, lorsqu'une association aura besoin de réaliser une tâche spécifique qui serait plus facile à mener à bien par la LSFI ou avec son soutien (par exemple : s'il y a nécessité de faire le lien avec des membres du réseau international de la finance durable de la LSFI).
- 2 Groupes de travail intersectoriels et multipartites** : la LSFI coordonnera et organisera des groupes de travail, lorsqu'un sujet sera considéré comme intersectoriel et/ou nécessitera la participation active d'experts externes et sera traité plus efficacement au niveau de la LSFI plutôt qu'à un niveau plus granulaire ou sectoriel. Les objectifs, le calendrier, la structure, la gouvernance, les participants possibles de ces groupes de travail seront clairement définis dès le départ dans une charte de projet approuvée par le conseil d'administration de la LSFI.
- 3 Les thèmes de travail propres à la LSFI** : la LSFI peut également identifier des thèmes qui seront traités en interne par son propre personnel, avec ou sans l'aide de conseillers externes. Ce format de travail sera choisi principalement pour des sujets intersectoriels à traiter sur le long terme, tels que des rapports approfondis ou des propositions de "boîtes à outils" (soit des guides simplifiés et non officiels sur certains sujets précis) concernant des domaines spécifiques de la finance durable.

La LSFI tiendra à jour un plan de travail détaillé présentant tous les sujets traités, le format choisi pour les couvrir, les objectifs, le calendrier et la personne en charge au sein de la LSFI.

Pour chacun de ces axes de travail, la LSFI définira des objectifs précis qui permettront de mesurer les progrès réalisés au fil du temps. Les thèmes de travail et les objectifs seront régulièrement contrôlés par le conseil d'administration de la LSFI afin de s'assurer que les sujets couverts et/ou le format utilisé soient toujours pertinents et que les synergies possibles avec les parties prenantes soient dûment exploitées.

THEMES DE TRAVAIL POSSIBLES

La LSFI dressera une vue d'ensemble des thèmes de travail possibles en matière de finance durable et identifiera les synergies entre les secteurs et les besoins. Vous trouverez ci-dessous une première liste des thèmes de travail potentiels couverts par la LSFI.

Aider à intégrer la durabilité dans l'éducation et la formation professionnelle

Le Luxembourg accueille diverses formations sur la finance durable : toutes ces initiatives doivent être renforcées et complétées pour répondre en temps utiles aux besoins et aux opportunités qui se présentent, au regard de thèmes spécifiques ou d'un public cible.

1 Cartographie des formations existantes en matière de finance durable

La LSFI soutiendra le développement de formations et d'initiatives éducatives, du niveau scolaire jusqu'à la formation professionnelle des cadres. Les initiatives de formation et d'éducation existantes liées à la finance durable seront mises en correspondance avec

les besoins de l'industrie, ainsi qu'avec les objectifs de la LSFI en termes de sensibilisation du grand public. Cette cartographie aidera la LSFI à proposer des initiatives de formation complémentaires (par exemple : des partenariats avec des centres d'éducation au Luxembourg ou à l'étranger).

② Écoles secondaires

La LSFI envisagera de développer des modules de sensibilisation/éducation à la finance durable ciblant les élèves du secondaire en étroite collaboration avec les initiatives luxembourgeoises existantes, telles que Jonk Entrepreneuren, ainsi que le Ministère de l'éducation.

③ Enseignement supérieur

➔ Université du Luxembourg

La LSFI travaillera conjointement avec l'Université du Luxembourg pour suivre l'accord de partenariat entre l'Université et le Ministère des finances et le Ministère de l'environnement, du climat et du développement durable. Cette collaboration aura les objectifs suivants :

- Aider à relier les besoins du secteur financier luxembourgeois aux domaines de recherche en finance durable de l'Université du Luxembourg.
- Coopérer avec le Hub for Sustainability Governance and Markets (HSGM) de l'Université du Luxembourg pour proposer des sujets de recherche et des projets communs afin de comprendre l'impact des forces du marché, des organisations, des lois et des réglementations sur la finance durable.
- Soutenir le développement de liens au niveau international pour mettre en place un réseau de centres de recherche sur la finance durable et augmenter la crédibilité et la visibilité du Luxembourg à l'échelle internationale.

➔ Instituts de formation à l'étranger

La LSFI étudiera la possibilité de développer des partenariats spéciaux avec des entités étrangères pour compléter l'offre existante d'éducation sur la finance durable au Luxembourg.

Formations professionnelles

La LSFI engagera un dialogue ouvert avec :

- Les autorités de surveillance du secteur financier (CSSF et CAA), ainsi que les représentants du secteur, afin de discuter de la manière dont des formations sur la durabilité pourraient être incluses dans les formations obligatoires des professionnels de la finance, en particulier dans le cadre des réglementations existantes et à venir (cf. infra "Évolutions récentes de la réglementation au niveau européen").
- Les représentants de l'ILA pour discuter des critères d'évaluation des connaissances en durabilité des administrateurs.

Développement de "boîtes à outils"

Sur la base de besoins et de priorités dûment identifiés, la LSFI travaillera également avec l'industrie pour soutenir le développement de boîtes à outils générales ou spécifiques à certaines industries (soit des guides simplifiés et non officiels sur un sujet précis). Ces boîtes à outils se veulent des ressources « prêtes à l'emploi » pour intégrer la durabilité dans les pratiques actuelles de l'industrie.

Compilation de standards et de bonnes pratiques

Pour aider le secteur financier luxembourgeois à mieux s'orienter dans le monde de la finance durable, la LSFI suivra et rassemblera les documents pertinents existants élaborés par des institutions professionnelles compétentes actives dans ce domaine, tant en Europe qu'au niveau international. L'objectif est de fournir des éclaircissements et de la visibilité sur les outils déjà disponibles pour soutenir les acteurs financiers dans leur transition vers la finance durable.

Standards

L'activité de cartographie et d'analyse comparative de la LSFI prendra en compte, par exemple, les standards de reporting liés à la durabilité utilisés dans le monde, ainsi que les lignes directrices et boîtes à outils existantes pour aider la communauté financière à répondre aux exigences à venir.

Pilier 2

Bonnes pratiques

En travaillant étroitement avec la communauté financière, la LSFI sera en mesure de cartographier et d'identifier les meilleures pratiques au sein des parties prenantes, tant au niveau international que national. Celles-ci peuvent être compilées ou présentées sous forme de webinaires afin de donner des exemples pertinents pour l'industrie financière luxembourgeoise. Elles peuvent également être utilisées pour identifier et développer des boîtes à outils spécifiques pour soutenir la croissance de l'ensemble du secteur financier vers la finance durable.

Suivi des réglementations européennes et locales

La LSFI suivra les nouvelles exigences réglementaires dans le domaine de la finance durable aux niveaux européen et national. Cela comprendra une documentation synthétique expliquant les principaux impacts de la réglementation afin d'aider les parties prenantes à mettre en œuvre cette réglementation dans leur modèle d'entreprise et leur gestion des risques.



Plan d'action | Pilier 2 | Court terme (2021)

Action	Description	Timing
Structuration des thèmes de travail	Cartographie des groupes de travail (GT) et des activités des parties prenantes existantes sur la FD au Luxembourg, identification et hiérarchisation des besoins.	T1/T2 2021
	Sur la base de la cartographie et des besoins hiérarchisés, en s'appuyant sur l'expertise du secteur financier, soutenir les GT ou les initiatives existantes.	T2/T3 2021, <i>en cours</i>
	Sur la base de la cartographie et des besoins hiérarchisés, en s'appuyant sur l'expertise du secteur financier et le réseau de la LSFI, mettre en place de nouveaux GT.	T3/T4 2021, <i>en cours</i>
	Sur la base de la cartographie et des besoins priorités, utiliser les ressources internes de la LSFI pour produire des rapports/outils pertinents pour le secteur.	T3/T4 2021, <i>en cours</i>
Éducation et formation	Cartographier l'offre actuelle de formation en FD et identifier les éventuelles lacunes à combler.	Tout au long de la période 2021
	Rejoindre et soutenir les initiatives existantes en matière d'éducation et de formation à la FD au Luxembourg.	T1/T2 2021
Compilation des normes et des meilleures pratiques	Cartographier les standards, les lignes directrices et les boîtes à outils liées à la FD et leur pertinence pour le secteur financier.	Tout au long de la période 2021
Suivi du règlement	Surveiller les législations et réglementations de l'UE en matière de FD. (« Monitoring »)	Tout au long de la période 2021

Plan d'action | Pilier 2 | Moyen terme (2022-2024)

Action	Description	Timing
 Structuration des thèmes de travail	Sur la base de la cartographie et des besoins priorités, en s'appuyant sur l'expertise du secteur financier, soutenir les GT existants, mettre en place de nouveaux GT ou utiliser les ressources internes de la LSFI.	
 Éducation et formation	Sur la base des besoins identifiés et de l'expertise existante, renforcer les nouvelles offres de formation et identifier d'autres possibilités de formation (par exemple, thèmes : investissement d'impact, cibles : société civile).	
	Faire le lien entre le secteur financier et l'Université en tirant partie de leurs besoins et de leur expertise respectifs.	Tout au long de la période 2022-2024
 Standards et bonnes pratiques	Élaborer des outils pour soutenir la FD (par exemple : rapports sur des thèmes spécifiques, incitations à l'investissement à long terme) Promouvoir les meilleures pratiques existantes pour soutenir la croissance de la FD au sein de l'industrie financière.	
 Suivi de la réglementation	Le cas échéant, élaborer un tableau de bord disponible en ligne présentant les réglementations européennes et locales relatives à la FD.	

Plan d'action | Pilier 2 | Long terme (2025-2030)

Action	Description	Timing
 Thèmes et Groupes de travail	Développer l'expertise et les bonnes pratiques concernant la FD dans le secteur financier.	
 Éducation et formation	Intégrer l'éducation financière et la finance durable dans les programmes scolaires et l'enseignement supérieur. Intégrer la finance durable dans toutes les formations du secteur financier.	Tout au long de la période 2025-2030

Mesure des progrès



Pilier 3 - Mesure des progrès

Conformément à la Feuille de route, la Stratégie vise la transition du secteur financier au sens large vers l'intégration de la durabilité dans l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Pour mesurer cette transition du secteur financier luxembourgeois vers une économie plus durable, plus juste et plus inclusive, un état des lieux régulier est nécessaire. Les éléments clés pour mesurer les progrès sont : la disponibilité des données, un ensemble convenus d'indicateurs clés de performance (Key Performance Indicators ou KPI) et des méthodologies et standards prédéfinis pour pouvoir comparer ces indicateurs. Une fois que ces éléments sont définis, les données peuvent être analysées et un suivi des progrès est possible.

De plus en plus d'institutions financières tendent à s'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris et prennent des engagements publics. Ces initiatives constituent une étape fondamentale vers la décarbonisation des bilans et des portefeuilles du secteur financier. Toutefois, la mise en œuvre de ces engagements reste un défi : la transparence de l'engagement lui-même et de ses progrès réels sont nécessaires pour garantir la responsabilité publique et générer crédibilité et confiance.

À cet égard, le rôle de la LSFI est double :

- soutenir le secteur financier au Luxembourg pour mesurer et suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de certaines initiatives de finance durable, et,
- soutenir le développement des capacités des institutions financières à organiser la collecte de données, la mesure, le suivi et la communication des progrès réalisés au fil du temps.

2021 : ANALYSE CLIMATIQUE DU SECTEUR FINANCIER

Comprendre l'intensité carbone des investissements auxquels le secteur financier est exposé est un indicateur important pour soutenir les efforts de la place financière vers plus de durabilité.

Choisir la meilleure méthodologie

L'exposition carbone d'un portefeuille d'investissements ou de financements peut être mesurée en utilisant différentes méthodologies :

- Méthodologies basées sur des données historiques (passées) (par exemple, évaluation de l'empreinte carbone)
- Méthodologies basées sur des données prospectives (évaluées) (par exemple : évaluation de l'exposition au risque carbone, évaluation de l'alignement au regard de scénarios climatiques). Ces données prospectives peuvent être basées sur des données collectées au niveau des actifs eux-mêmes (par exemple : analyse des développements futurs prévus par les entreprises bénéficiaires) ou sur des scénarios abstraits (par exemple : des stress tests basés sur une augmentation soudaine du prix du carbone).

Chaque méthodologie existante contribue à mieux comprendre, à des degrés divers, si un investissement est plus ou moins conforme aux objectifs de l'Accord de Paris. Elles aident à définir un point de départ pour ensuite définir des points d'amélioration. Pour l'instant, aucune méthodologie ne prévaut sur les autres et pourrait ainsi être considérée comme le parfait standard de mesure de l'intensité carbone d'un portefeuille.

Afin de rassembler des données cohérentes et comparables sur l'ensemble du secteur financier luxembourgeois, une méthodologie unique doit être utilisée pour couvrir les différents acteurs financiers. Parmi les fournisseurs de méthodologie existants, 2 Degrees Investing Initiative (2DII) ²⁹ est le seul think tank à but non lucratif en Europe qui offre une analyse climatique de qualité, basée sur des données prospectives au niveau des actifs, et sur un programme open-source appelé « Paris Agreement Capital Transition » (PACTA) ³⁰.

PACTA a été développé pour mesurer l'alignement des portefeuilles d'investissements avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris. PACTA se base sur une approche par secteur et couvre les actions d'entreprises cotées, les obligations d'entreprises et les prêts. Cette méthodologie permet de visualiser comment un investissement ou un prêt est aligné sur différents scénarios climatiques. Elle peut également aider les investisseurs à mettre en œuvre les recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD) ³¹.

2021 Étude PACTA Luxembourg

2DII a lancé une initiative au niveau européen et travaille actuellement avec plusieurs États membres de l'UE pour mener une analyse de portefeuille d'alignement climatique visant à couvrir une grande partie des actifs sous gestion de leur secteur financier. En 2019, le Luxembourg a officiellement rejoint cette initiative, donnant à son secteur financier la possibilité de mesurer gratuitement son alignement sur l'Accord de Paris.

En 2021, la LSFI coordonnera et soutiendra cette analyse du secteur financier luxembourgeois.

Cette analyse sera effectuée périodiquement afin de mesurer et d'analyser les progrès du secteur financier et de définir des actions. Afin de couvrir à moyen terme les différents secteurs ou classes d'actifs, la LSFI et les experts du secteur évalueront si d'autres méthodes doivent être utilisées en parallèle de l'outil PACTA qui ont toutes des objectifs, des domaines d'action, des forces et des faiblesses distincts.

Cette étude n'aura d'intérêt que si elle aboutit à une participation active et la plus large possible des institutions financières luxembourgeoises. Elle sera réalisée sur une base volontaire, anonyme et gratuite. La LSFI ni aucune autre entité ne recevra des données des entités qui participeront à l'étude. Chaque participant pourra décider de manière indépendante s'il souhaite ou non divulguer aussi bien sa participation que ses résultats. La LSFI n'aura accès qu'à un rapport agrégeant l'ensemble des données des participants, totalement anonymisé.

COLLECTE, MESURE ET ANALYSE DES DONNEES

Contexte

La grande majorité des parties prenantes interrogées dans le cadre du processus d'élaboration de la Stratégie, y compris les représentants du secteur, ont insisté sur la nécessité de collecter régulièrement des données. L'objectif serait de collecter des données structurées, fiables et comparables et de comprendre où se situe le secteur financier luxembourgeois, puis de mesurer les progrès et de contribuer à accroître la transparence des actions en matière de durabilité.

²⁹ <https://2degrees-investing.org/>

³⁰ <https://www.transitionmonitor.com/>

³¹ <https://www.fsb-tcf.org/>

Deux questions principales doivent être abordées concernant l'analyse des données : la définition d'un ensemble pertinent de données à suivre (KPI) et la collecte de données appropriées.

Définir un ensemble de données/KPI

Les réglementations à venir, telles que la taxonomie européenne et le règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (cf. *infra* "Réglementations européennes ayant un impact sur le secteur financier"), détermineront le type de données que le secteur financier devra fournir. La taxonomie européenne établira des critères détaillés pour classer une activité économique comme durable ou non, sur la base d'objectifs de durabilité définis. Actuellement, les critères techniques basés sur les objectifs environnementaux identifiés sont en cours d'élaboration ³²; les objectifs sociaux et les critères techniques respectifs seront développés dans un deuxième temps.

Pilier 3

Par conséquent, le secteur financier attend la publication de ces critères techniques. En attendant, les entreprises qui souhaitent effectuer des mesures qui ne sont pas encore couvertes par la taxonomie doivent se référer à d'autres normes existantes ou créer leur propre cadre de référence.

Collecter des données pertinentes

Actuellement, les institutions financières doivent soit s'appuyer sur les données recueillies et analysées par des prestataires de services externes, soit développer leur propre méthodologie, souvent basée sur un mélange de données publiques et privées. Dans les deux cas, les coûts liés à la collecte de données sont élevés et pourraient constituer un obstacle au développement de la finance durable.

Dans ce contexte, il convient de souligner qu'à ce jour, aucune méthodologie standard n'a été définie : les données liées à la durabilité (dites "ESG" pour Environnement, Social et Gouvernance) en général sont devenues une question hautement stratégique et commerciale. C'est l'une des raisons pour lesquelles plusieurs acteurs du secteur financier ³³ ont demandé à la Commission européenne la création d'un registre central européen pour les données ESG. Cette base de données ESG centralisée permettrait de rendre publiques des données de qualité, comparables et fiables afin d'aider les institutions financières à répondre à leurs obligations en matière de reporting ESG. Cependant, pour l'instant, aucun projet concret pour le développement d'une telle base de données n'a émergé de cette proposition.

Groupe(s) de travail sur la collecte de données

Afin d'améliorer la capacité du secteur financier à organiser la collecte, la mesure et l'analyse des données, la LSFI mettra en place un groupe de travail comprenant les autorités de surveillance, les associations du secteur financier, des experts en finance d'impact, des ONG, l'Université du Luxembourg et toute autre partie prenante pertinente, afin de définir un ensemble d'indicateurs clés de performance (KPI), à la fois quantitatifs (par exemple : basés sur le pourcentage d'actifs investis) et qualitatifs (par exemple : les pratiques de gestion des risques concernant les questions de durabilité, les méthodes de suivi utilisées). Ces KPI devraient aider les institutions financières luxembourgeoises à mesurer leurs progrès et, à terme, à se fixer des objectifs et des échéances pour atteindre ces objectifs identifiés.

³² Art 9: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32020R0852&from=EN>

³³ https://www.efama.org/Publications/20-024%20Joint%20Industry%20letter%20ESG%20EU%20data%20register_EACB_EBF_EFAMA_ESBG_IE_PE.pdf

Enquête sectorielles

La LSFI organisera régulièrement des enquêtes sectorielles basées sur ces KPI afin de comprendre où se situe le secteur financier luxembourgeois et éventuellement aboutir à des recommandations ou actions subséquentes. Cette enquête pourrait être développée en collaboration avec le centre de recherche sur la finance durable de l'Université du Luxembourg. De manière plus générale, la LSFI encouragera également les programmes de recherche qui peuvent aider à recueillir des données détaillées ou des informations de qualité sur la manière dont le secteur financier luxembourgeois progresse dans l'intégration des critères de durabilité.

Objectifs du travail de la LSFI sur les données

Le but est de fixer des objectifs à court, moyen et long terme clairement définis à atteindre par le secteur financier sur des sujets de durabilité (par exemple : la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou la conservation, la restauration et l'utilisation durable de la biodiversité). Ce travail devrait également contribuer à clarifier sur quoi les efforts devraient se concentrer, conformément aux engagements pris par le Luxembourg concernant l'Accord de Paris et les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

LA FINANCE DURABLE ET LES FINTECH : PROMOUVOIR L'INNOVATION

Le Luxembourg est internationalement reconnu comme un centre pour le développement des technologies financières (Fintech) et accueille déjà plusieurs entreprises de Fintech actives dans le domaine de la finance durable, y compris la finance inclusive.

Les Fintech ont le potentiel de faciliter le développement de la finance durable, par exemple, en liant la durabilité et la gestion intelligente des données, et en favorisant ainsi une meilleure gouvernance et une meilleure transparence en matière de durabilité.

La LSFI soutiendra donc le développement de programmes de promotion de ces start-ups et plus généralement toutes innovations répondant aux défis et aux besoins du secteur financier durable, tant en ce qui concerne les exigences réglementaires que les besoins liés aux données (par exemple, en matière de solutions vertes ou climatiques).



Plan d'action | Pilier 3 | Court terme (2021)

Action	Description	Timing
Analyse climatique	Lancement de l'étude PACTA pour cartographier l'exposition actuelle du secteur financier luxembourgeois au changement climatique.	Lancement de l'évaluation T1 2021
Collecte, mesure et analyse des données	Définir les thèmes de travail pertinents liés aux données et aux indicateurs de performance clés. En s'appuyant sur l'expertise du secteur financier, mettre en place un groupe de travail intersectoriel et multipartite afin d'identifier des indicateurs clés de performance (KPI) pour mesurer et suivre les progrès du secteur financier luxembourgeois en matière de FD.	T4 2021, <i>en cours</i>



Plan d'action | Pilier 3 | Moyen terme (2022-2024)

Action	Description	Timing
Analyse climatique	Identifier et cibler les domaines à améliorer pour le secteur financier luxembourgeois.	T1/T2 2022
	Identifier d'autres méthodologies potentielles pour couvrir d'autres secteurs de l'industrie financière (par exemple : le capital-investissement, l'immobilier, etc.) ou d'autres critères de durabilité.	Tout au long de l'année 2022
	Renouvellement de l'étude PACTA.	Lancement T1/T2 2023
Collecte, mesure et analyse des données	Sur la base des enseignements tirés de la nouvelle réglementation sur la FD et des résultats du PACTA, confirmer les KPI identifiés pour mesurer et suivre les progrès du secteur financier luxembourgeois en matière de FD par le biais d'enquêtes sectorielles.	Tout au long de la période 2022-2024
	Si nécessaire, lancer des groupes de travail supplémentaires pour traiter d'autres questions liées à la collecte et à l'analyse des données (par exemple : réflexion sur la création d'un centre de données ESG au Luxembourg).	
Fintech	Tirer parti de l'écosystème Fintech luxembourgeois et de l'expertise sectorielle du Luxembourg, afin de créer des cadres et des outils pour soutenir l'industrie de la FD sur les exigences réglementaires et les besoins en données.	Tout au long de la période 2022-2024
	Explorer les technologies financières pour atteindre des objectifs de durabilité plus larges.	Tout au long de la période 2022-2024

Plan d'action | Pilier 3 | Long terme (2025-2030)

Action	Description	Timing
Fintech	Promouvoir l'innovation au service des ODD pour atteindre ces objectifs de durabilité.	
Collecte, mesure et analyse des données	Mettre en place la collecte, la mesure et l'analyse de données pertinentes pour le secteur financier luxembourgeois.	Tout au long de la période 2025-2030
Innovation	Forger des liens étroits entre le secteur financier, les incubateurs et les centres de recherche sur la FD.	



**En savoir plus
sur la finance
durable**

Qu'est-ce que la finance durable ?

Définition générale

La finance durable peut être définie comme l'ensemble des services financiers utilisés pour financer la transition de l'économie vers un avenir plus durable. Ces services financiers prennent en compte des critères de durabilité dans leurs décisions de financement ou d'investissement.

Cela implique donc que la décision d'investissement ne repose pas seulement sur le rendement financier possible et sur les critères habituels de gestion des risques, mais aussi sur des critères dits "de durabilité".

Définition de la finance durable par l'Union Européenne

La finance durable réfère généralement au processus de prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) lors des décisions d'investissement dans le secteur financier, ce qui conduit à une augmentation des investissements à long terme dans des activités et des projets économiques durables.

*Plus spécifiquement, les considérations **environnementales** peuvent faire référence à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci, ainsi qu'à l'environnement de manière plus générale, comme la préservation de la biodiversité, la prévention de la pollution et l'économie circulaire. Les considérations **sociales** peuvent faire référence aux questions d'inégalité, d'intégration, de relations de travail, d'investissement dans le capital humain et les communautés locales, ainsi qu'aux questions de droits de l'homme.*

*La **gouvernance** des institutions publiques et privées, y compris les structures de gestion, les relations avec les employés et la rémunération des cadres, joue un rôle fondamental pour garantir l'inclusion de considérations sociales et environnementales dans le processus décisionnel.*

*Dans le contexte politique de l'UE, la finance durable est comprise comme une finance destinée à **soutenir la croissance économique tout en réduisant les pressions sur l'environnement et en tenant compte des aspects sociaux et de gouvernance**. La finance durable englobe également la transparence sur les risques liés aux facteurs ESG qui peuvent avoir un impact sur le système financier, et l'atténuation de ces risques par une gouvernance appropriée des acteurs financiers et des entreprises. ³⁴*

³⁴ Définition de la finance durable, Commission européenne
https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/banking-and-finance/sustainable-finance/what-sustainable-finance_en

La définition européenne de la finance durable est basée sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Cependant, en dehors de cette classification ESG très commune, divers cadres de référence coexistent et peuvent être utilisés pour décrire différents objectifs possibles en matière d'investissements durables, tels que les Objectifs de Développement Durable des Nations unies (ODD ou SDG en anglais), l'Accord de Paris ou le règlement européen sur la taxonomie (*cf. infra* « Réglementations européennes ayant un impact sur le secteur financier ») qui sera un cadre de référence essentiel.

En outre, même si nous privilégions les termes « finance durable » dans tout ce document, nous reconnaissons également que d'autres termes, tels que « investissement responsable » ou « investissement socialement et/ou environnementalement responsable » peuvent avoir une signification équivalente.

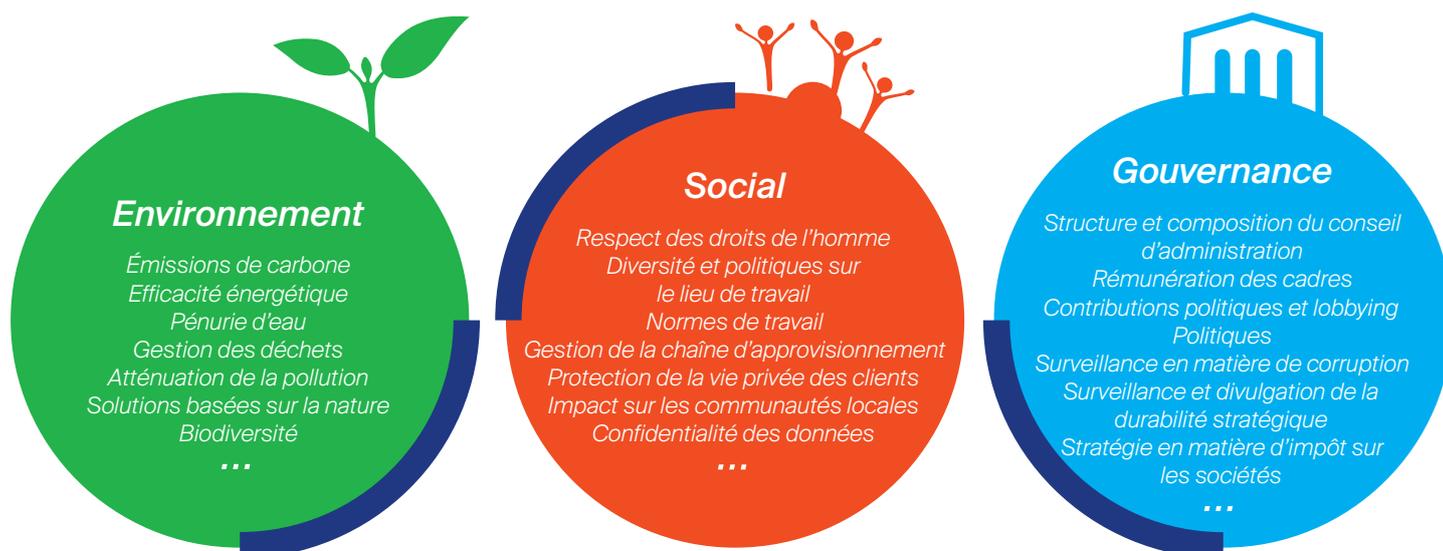
Enfin, ce document fait principalement référence aux « investissements » durables, par souci de simplicité. Cependant, nous reconnaissons que la finance durable ne couvre pas seulement les « investissements » au sens strict, mais aussi tout autre type d'activités financières, comme les comptes d'épargne, les prêts, le financement de projets, la structuration/fabrication de produits financiers, les activités commerciales, les produits d'assurance basés sur des investissements, etc.

Les thèmes de la finance durable

Les développements suivants visent à donner un aperçu des différents « thèmes » ou objectifs que les investisseurs peuvent décider de soutenir par leurs investissements et à expliquer les différentes dénominations utilisées pour les produits financiers durables.

Classification ESG

Dans la lignée de la définition européenne, nous nous référons à la classification ESG des critères de durabilité qui peut être illustrée comme suit :



(Source: Morningstar (adapté)) ³⁵

³⁵ <https://www.morningstar.com.au/learn/article/esg-and-sustainable-investing-a-guide/199556>

Les instruments de la finance durable peuvent également être classés en différentes sous-catégories en fonction des objectifs visés. Les sous-catégories les plus courantes sont énumérées ci-dessous :

“E” Objectifs environnementaux

- La **finance environnementale ou verte** fait généralement référence à des investissements ayant des objectifs environnementaux mesurables.

Exemple : fonds pour l'environnement ; obligations vertes (voir obligations vertes et labels environnementaux de LuxFLAG ³⁶).

- La **finance climatique** désigne les investissements visant plus spécifiquement l'atténuation ou l'adaptation au climat.

- La **finance à faible intensité carbone** désigne les investissements liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Exemple : Fonds de financement du climat (voir le label « Climate Fund » de LuxFLAG ³⁷) ; stratégies de désinvestissement des combustibles fossiles.

- Dans le cadre de cette finance à faible intensité carbone, les investissements alignés sur l'Accord de Paris sont des investissements conformes à un scénario de transition de 1,5°C ou 2°C (par référence à l'Accord de Paris – cf. infra « Pourquoi la finance durable ? »).

Exemple : les instruments financiers qui suivront une indice de référence aligné sur l'Accord de Paris, tels que définis dans le règlement européen sur les indices de référence ³⁸.

“S” Objectifs sociaux

- La **finance sociale** fait généralement référence à des investissements ayant des objectifs sociaux mesurables, notamment en ce qui concerne la protection des droits de l'homme.

Exemple : Banque sociale (comme Etika a.s.b.l. au Luxembourg), Véhicules d'investissement en microfinance (VIM) ; la microfinance étant le premier secteur à développer des outils de mesure de la performance sociale), obligations sociales telles que le programme SURE de l'UE (Soutien à la réduction des risques de chômage en cas d'urgence - première obligation de plus de 17 milliards d'euros émise au LuxSE en octobre 2020), compte épargne solidaire (en France ces comptes d'épargne sont basés sur des fonds spécifiques appelés « fonds 90-10 » ³⁹).

“G” Objectifs de gouvernance

- La gouvernance est un thème transversal qui est rarement utilisé comme un thème d'investissement en soi, mais qui est essentiel à tout type d'investissement durable. En effet, la gouvernance couvre les processus et les connaissances internes nécessaires pour comprendre, mesurer, divulguer et traiter correctement les questions de durabilité

- **Investissement durable ou ESG**, désigne un investissement qui combine le suivi de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Exemples : fonds durables ou ESG (voir le label ESG LuxFLAG ⁴⁰)

³⁶ <https://www.luxflag.org/labels/green-bond/> / <https://www.luxflag.org/labels/environment/>

³⁷ <https://www.luxflag.org/labels/climate-finance/about-label.html>

³⁸ Règlement (UE) 2019/2089 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 modifiant le règlement (UE) 2016/1011 en ce qui concerne les critères de référence de l'UE pour la transition climatique, les critères de référence de l'UE alignés sur ceux de Paris et les informations relatives au développement durable pour les critères de référence

³⁹ <https://www.finansol.org/2016/10/18/etude-fonds-90-10-synthese/>

Un fonds 90/10 investit entre 5 et 10 % de ses actifs dans des organisations non cotées « conçues pour la solidarité ». Les autres 90 à 95 % des actifs restent des titres classiques et cotés (tels que des actions, des titres à revenu fixe, etc.) (http://www.socialplatform.org/wp-content/uploads/2015/03/Hugues-Sibille_pr%C3%A9sentation.pdf)

⁴⁰ <https://www.luxflag.org/labels/esg/>

Il convient de souligner que les critères ESG ou tout autre critère de durabilité ne peuvent être pertinents pour les investisseurs qu'à condition qu'ils soient étayés par des données fiables et préférablement vérifiées par un contrôleur externe afin d'éviter tout « *greenwashing* », c'est-à-dire « la pratique consistant à commercialiser des produits financiers comme étant « verts » ou « durables », alors que, dans les faits, ils ne répondent pas aux normes environnementales de base ». ⁴¹⁾

Interconnexion des critères de durabilité

Il est largement admis que l'approche en silo, que peut impliquer la classification ESG, peut cacher l'interconnexion nécessaire entre les différents thèmes qu'elle couvre.

Cela est bien reconnu, par exemple, dans le cadre des ODD des Nations unies, qui sont officiellement considérés comme « interconnectés » par les Nations Unies, ou encore dans le règlement européen sur la taxonomie.

En effet, ce règlement sur la taxonomie (*cf. infra* "Réglementations européennes ayant un impact sur le secteur financier") établit un cadre de référence pour définir quelles activités économiques peuvent être considérées comme durables du point de vue de l'environnement. Une activité économique ne peut être considérée comme telle que si elle contribue non seulement à un objectif environnemental, mais aussi si elle respecte également d'autres exigences minimales, notamment en ce qui concerne le respect des droits de l'homme.

Règlement européen sur la taxonomie : Les 4 dimensions d'une activité économique durable sur le plan environnemental

Une activité économique peut être considérée comme écologiquement durable si elle respecte les 4 critères cumulatifs ci-dessous :

- 1 elle contribue de manière substantielle à au moins un des six objectifs environnementaux suivants :
 1. atténuation du changement climatique
 2. adaptation au changement climatique
 3. utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines
 4. transition vers une économie circulaire
 5. prévention et contrôle de la pollution
 6. protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes
- 2 ne **nuît pas de manière significative à l'un des 5 autres** objectifs environnementaux,
- 3 se conforme aux **garanties minimales** telles que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme,
- 4 répond à des **critères techniques quantitatifs ou qualitatifs** (en cours d'élaboration).

⁴¹ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_19_6793

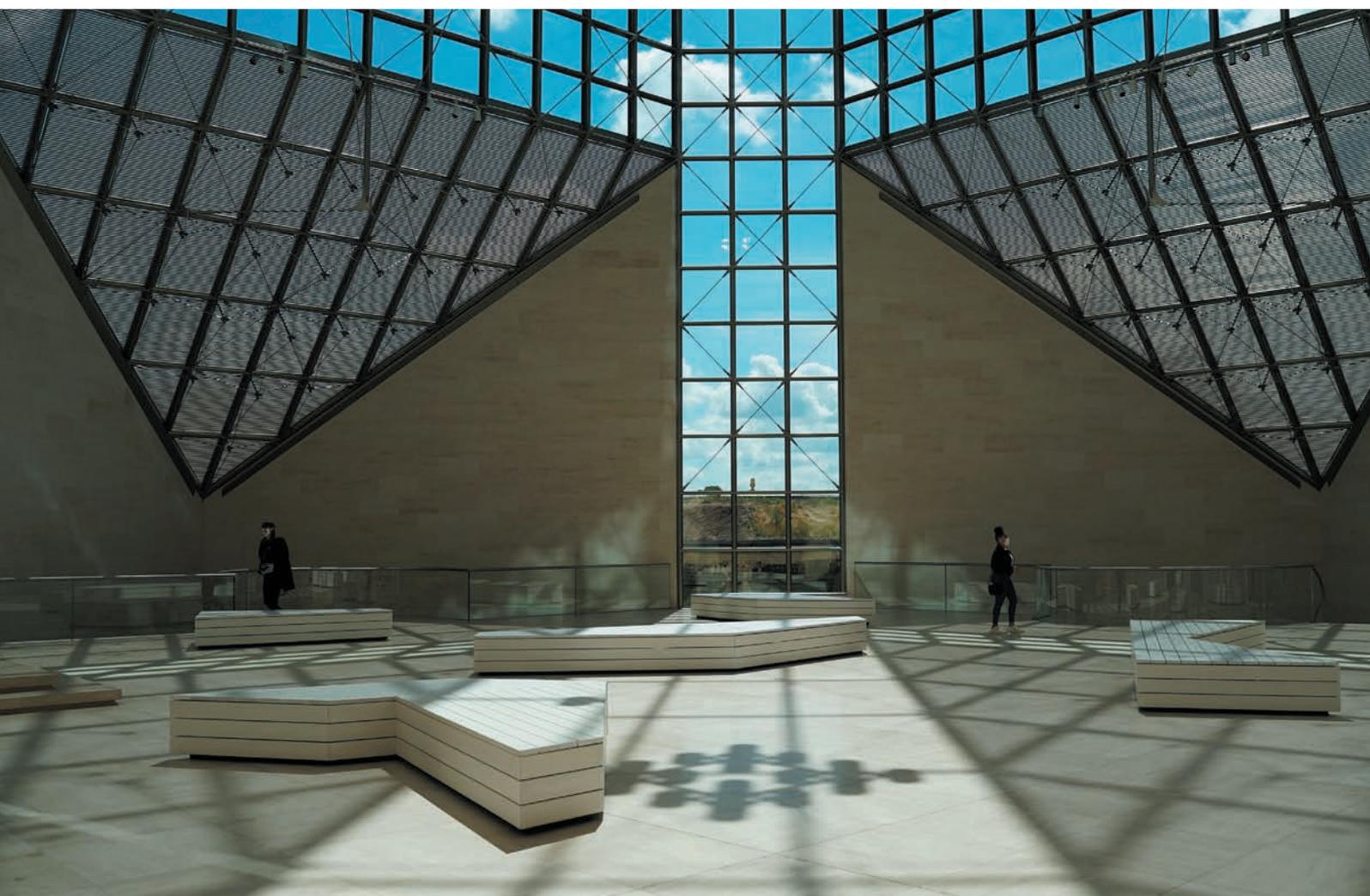
En outre, une clause de révision prévoit la possibilité d'étendre la taxonomie à la dimension sociale de la durabilité à un stade ultérieur.

La taxonomie européenne adopte donc clairement une approche transversale de la définition de la durabilité et servira de référence pour toutes les législations européennes liées à la durabilité.

Les stratégies d'investissement de la finance durable

Le niveau et le degré d'intégration des critères de durabilité dans le processus de décision d'investissement peuvent varier considérablement d'un type d'investissement durable à l'autre. Différentes approches coexistent et peuvent être combinées de diverses manières.

Deux classifications sont présentées ci-dessous : l'une de la *Global Sustainable Investment Alliance* (GSIA) ⁴² et l'autre des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI) ⁴³. Toutes deux sont axées sur le processus de décision en matière d'investissement.



⁴² http://www.gsi-alliance.org/wp-content/uploads/2019/06/GSIR_Review2018F.pdf

⁴³ <https://www.unpri.org/an-introduction-to-responsible-investment/what-is-responsible-investment/4780.article>

Classification basée sur la *Global Sustainable Investment Alliance* (GSIA) ⁴⁴.

Filtrage négatif / exclusive

Définition L'exclusion, d'un fonds ou d'un portefeuille, de certains secteurs, entreprises ou pratiques sur la base de critères ESG spécifiques

Commentaire Le filtrage négatif tient compte des risques ESG dans le processus de décision d'investissement. Il s'agit de la toute première étape en matière d'investissements durables. Il aboutit généralement à la définition d'une liste d'activités « nuisibles » sur le plan environnemental ou social (par exemple : violations des droits de l'homme, produits nocifs pour la santé tels que le tabac ou produits controversés tels que les armes) qui sont exclues de l'univers d'investissement. Cette stratégie d'exclusion est largement utilisée et est généralement motivée par la volonté d'éviter les risques de réputation.

Ce type de filtrage est également de plus en plus utilisé pour les investissements dans des activités à forte intensité carbone (par exemple : les activités liées au charbon ou à tout autre combustible fossile) qui peuvent entraîner un risque financier et de réputation (par exemple : en cas de décision politique d'arrêter l'industrie du charbon afin d'atteindre la neutralité carbone). Dans ce dernier cas, une approche d'exclusion peut conduire à désinvestir des activités à forte intensité carbone.

Le filtrage fondé sur des normes (*norms-based screening*)

Définition Examen des investissements par rapport à des standards minimum pour les pratiques commerciales basées sur des normes internationales, telles que celles publiées par l'OCDE, l'OIT, l'ONU et l'UNICEF

Commentaire Exemples de normes : Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ⁴⁵, Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale ⁴⁶, Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme ⁴⁷.

Filtrage positif / best-in-class

Définition Investissement dans des secteurs, des entreprises ou des projets sélectionnés pour leur gestion et leurs performances positives en matière ESG par rapport à leurs pairs.

Commentaire Le filtrage positif se concentre sur les performances ESG des entreprises et nécessite une analyse plus approfondie que le filtrage négatif. Il favorise les entreprises qui garantissent le respect de la protection de l'environnement et des droits de l'homme. Il peut également conduire à inclure des entreprises opérant dans des secteurs généralement considérés comme nuisibles à l'environnement ou à la société (par exemple : producteurs de tabac ou compagnies pétrolières) dès lors qu'elles proposent des projets de transition vers un modèle d'entreprise plus durable.

⁴⁴ http://www.gsi-alliance.org/wp-content/uploads/2019/06/GSIR_Review2018F.pdf

⁴⁵ <http://www.oecd.org/daf/inv/mne/oecdguidelinesformultinationalenterprises.htm>

⁴⁶ http://www.ilo.org/empent/Publications/WCMS_094386/lang--en/index.htm

⁴⁷ https://www.ohchr.org/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR_EN.pdf

Intégration ESG

Définition L'inclusion systématique et explicite par les gestionnaires d'investissement des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'analyse financière.

Commentaire L'intégration ESG est généralement comprise comme une méthodologie qui se concentre non seulement sur les risques ESG, mais aussi sur les facteurs ESG ayant un impact financier important. Elle favorise les entreprises qui mettent en œuvre un contrôle afin de garantir le respect de la protection de l'environnement et des droits de l'homme (*due diligence*).

Investissements sur le thème de la durabilité

Définition Investissement dans des thèmes ou des actifs spécifiquement liés aux questions de durabilité, tels que le changement climatique, l'alimentation, l'eau, les énergies renouvelables, les technologies propres et l'agriculture.

Commentaire Cette approche se concentre sur les investissements qui tentent d'avoir un impact environnemental ou social spécifique.

Investissement d'impact ou communautaire

Définition Des investissements ciblés visant à résoudre des problèmes sociaux ou environnementaux où le capital est intentionnellement dirigé vers des individus ou des communautés traditionnellement mal desservis, ainsi que les financements fournis aux entreprises ayant un objectif social ou environnemental clair.

Commentaire Les investissements d'impact sont faits pour générer un impact social et environnemental positif et mesurable, en plus d'un rendement financier. Les investissements d'impact peuvent être réalisés tant sur les marchés émergents que sur les marchés développés. Ils visent des rendements allant d'un taux inférieur au marché à un taux de marché, en fonction des objectifs stratégiques des investisseurs. Le marché de l'investissement d'impact, qui connaît une croissance rapide, fournit des capitaux pour relever les défis dans des secteurs tels que l'agriculture durable, les énergies renouvelables, la conservation de la nature, la microfinance et l'accès à des services essentiels abordables (par exemple : logement, soins de santé et éducation) ⁴⁸.

Engagement actionnarial

Définition L'utilisation du pouvoir des actionnaires pour influencer le comportement des entreprises, notamment par un engagement direct de l'entreprise (c'est-à-dire en communiquant avec les cadres supérieurs et/ou les conseils d'administration des entreprises), le dépôt ou le co-dépôt de résolutions d'actionnaires et le vote par procuration guidé par des lignes directrices ESG complètes.

Commentaire S'engager avec les entreprises exige des investisseurs qu'ils soient proactifs en ouvrant une discussion avec les entreprises investie sur leurs pratiques ESG. En tant qu'investisseur, un actionnaire peut pointer où des progrès pourraient être réalisés et où il pourrait lui-même éventuellement donner un soutien à l'entreprise, ainsi que les conséquences d'une absence d'amélioration (par exemple : un éventuel désinvestissement de l'entreprise).

⁴⁸ Pour plus d'informations sur les investissements d'impact : <https://thegiin.org/impact-investing/need-to-know/#what-is-impact-investing>; <http://www.impact-investing.eu/who-we-are>

La classification ci-dessous, basée sur les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI), donne un aperçu des principales approches de l'investissement durable :

PRISE EN COMPTE DE CRITERES ESG LORS DE LA CONSTITUTION D'UN PORTEFEUILLE

(« ESG incorporation »)

Des critères ESG peuvent être intégrés dans des pratiques d'investissement existantes en utilisant une combinaison de 3 approches : intégration, filtrage et thèmes

AMELIORATION DES PERFORMANCES ESG DES ENTREPRISES

(« active ownership or stewardship »)

Les investisseurs peuvent encourager les sociétés dans lesquelles ils sont déjà investis à améliorer la gestion de leurs risques ESG ou à développer des pratiques de gestion plus durables.

Intégration

Inclure de façon explicite et systématique des critères ESG dans l'analyse et les choix des investissements pour mieux gérer les risques et améliorer leur rendement.

Filtrage (« screening »)

Appliquer des filtres pour lister des investissements potentiels en incluant et/ou excluant des sociétés cibles potentielles sur la base des préférences de l'investisseur, de ses valeurs et de son éthique.

Thèmes

Chercher à combiner un profil risque/ rendement attractif avec l'intention de contribuer à un progrès environnemental ou social spécifique.

Collaboration (« Engagement »)

Discuter des critères ESG avec les sociétés pour améliorer leur prise en compte.
Ex : encourager la publication d'informations non financières.

Droit de vote

Exprimer formellement son accord ou son désaccord à travers le vote de résolutions et proposer des résolutions de la part des actionnaires sur des questions ESG spécifiques.

(Source: UN PRI) **49**

Finance durable : données et mesures

La finance durable exige que les améliorations visées soient correctement comprises, suivies et mesurées par des reportings réguliers.

Ces reportings exigent des informations spécifiques et granulaires liées à la durabilité qui doivent être transmises des producteurs de données (les entreprises dans lesquelles on investit) aux utilisateurs de données (les gestionnaires d'actifs, les banques, les investisseurs finaux). Or, ces données sont rares et doivent faire l'objet de recherches (par exemple : dans les rapports établis par les entreprises elles-mêmes ou par des tiers, ou encore par des fournisseurs de données, voire par des visites sur place) et être compilées par des analystes spécialisés en durabilité. En outre, les données existantes sont souvent remises en question en raison, notamment, de leur nature autodéclarées ou de méthodologies non transparentes pour les produire, ou lors de recours à des agences de notation (lorsque celles-ci sont payées par les entreprises qu'elles notent).

Ces reportings nécessitent également un certain niveau de standardisation dans le type de données collectées et, dans les méthodologies utilisées pour analyser et présenter ces données, afin de pouvoir comparer correctement les différentes opportunités d'investissement. Cela permet d'avoir un langage commun nécessaire aux discussions entre parties prenantes. D'où l'importance des efforts de normalisation internationale tels que le développement d'un cadre européen pour la finance durable : une taxonomie commune, des obligations de publications de certaines informations au niveau des entreprises investies

49 <https://www.unpri.org/an-introduction-to-responsible-investment/what-is-responsible-investment/4780.article>

(cf. Directive sur les reportings non financiers ou NFRD ⁵⁰) et au niveau des investisseurs (cf. Règlement sur la publication d'informations sur la durabilité ⁵¹), ainsi que des processus de diligence raisonnable.

Actuellement, les obligations d'informations non financières prévues par la NFRD sont limitées aux grandes entreprises de l'UE. Les petites et moyennes entreprises (PME) ne sont pas tenues de divulguer des informations sur la durabilité de leurs activités. Comme le prévoit la Commission européenne, l'élargissement du champ d'application de la NFRD sera essentiel pour soutenir des investissements dans les PME qui prennent la dimension durable en compte.

Il sera également crucial de développer des outils techniques pour collecter, gérer, analyser et transférer ces données et accompagner les changements opérationnels qu'elles impliquent. Le développement des technologies financières dans ce domaine devra être fortement soutenu. Pour répondre à ces objectifs, la Bourse de Luxembourg a développé une plateforme, le LGX data hub ⁵², qui est une base de données centralisée de données structurées sur une vaste gamme de titres durables.

Enfin, la gestion des données durables nécessitera également des ressources humaines correctement formées, en particulier des analystes financiers et des analystes de durabilité. Par conséquent, il est important d'attirer et de former des talents pour assurer une gestion et une analyse appropriées des données.



⁵⁰ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014L0095&from=EN>

⁵¹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32019R2088&from=EN>

⁵² <https://www.bourse.lu/lgx-datahub>

Pourquoi la finance durable ?

Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies

En 2015, les 17 Objectifs de Développement Durable des Nations unies (ODD ou SDG en anglais) ⁵³ ont été adoptés dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable, qui établit un plan sur 15 ans pour atteindre ces objectifs. Les ODD doivent être considérés comme profondément interconnectés. Ils représentent un appel universel à l'action pour un développement qui équilibre les questions sociales, économiques et environnementales.



Les 17 objectifs sont subdivisés en 169 objectifs spécifiques d'amélioration à atteindre d'ici à 2030.

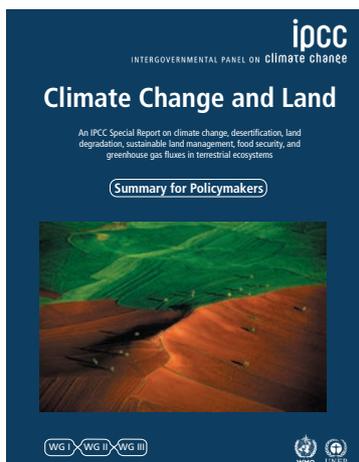
Dans son plan national pour le développement durable, le Luxembourg vise clairement l'ensemble des ODD, en tenant compte de leur interconnexion.

L'Accord de Paris : l'urgence climatique

“ Le changement climatique est une réalité qui touche désormais toutes les régions du monde. Les implications humaines des niveaux de réchauffement planétaire actuellement prévus sont catastrophiques. Les tempêtes s'intensifient et les marées pourraient submerger des nations insulaires et des villes côtières entières. Les incendies font rage dans nos forêts, et la glace fond. Nous brûlons notre avenir - littéralement. ”

Michelle Bachelet, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, 9 septembre 2019, déclaration d'ouverture de la 42^e session du Conseil des droits de l'homme

⁵³ <https://sdgs.un.org/goals>

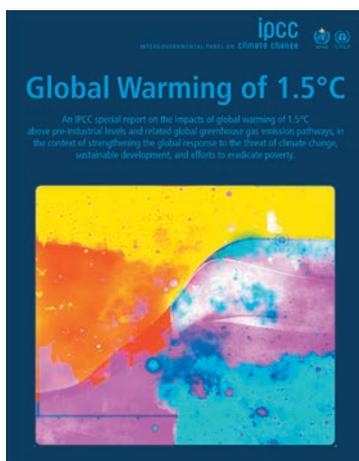


En décembre 2015, l'Accord de Paris a été conclu dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique. Les signataires se sont engagés à maintenir l'augmentation de la température mondiale au cours de ce siècle bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de la température en deçà de 1,5°C.

Le temps presse. En effet, en 2019, la température mondiale moyenne était déjà supérieure de 1,1°C à celle de la période préindustrielle. Pour avoir les meilleures chances de prévenir le réchauffement climatique au-delà de l'augmentation de température visée de 1,5°C, le monde doit réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de

76 % chaque année jusqu'en 2030 et devenir neutre sur le plan climatique d'ici 2050 ⁵⁴.

Dans le cadre de l'Accord de Paris, chaque État membre des Nations Unies doit régulièrement présenter sa trajectoire de réduction des émissions de GES dans un rapport dit « Nationally Determined Contributions » (NDC). La trajectoire actuelle du réchauffement climatique, en tenant compte de tous les NDC, montre que « le réchauffement climatique atteindra au moins 3°C d'ici la fin du siècle » ⁵⁵.



Comme le montrent le rapport « 1.5°C World report » ⁵⁶ et le rapport « Climate Change and Land » ⁵⁷ du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat (GIEC), chaque degré supplémentaire de réchauffement sera de plus en plus destructeur, et un monde à 3°C impliquerait une instabilité généralisée de l'approvisionnement alimentaire dans le monde, ce qui entraînerait une menace accrue pour les droits de l'homme et plus généralement pour la vie humaine.

C'est pourquoi il est urgent de prendre des mesures immédiates, car la prochaine décennie sera décisive pour gagner la lutte contre le changement climatique. Le Forum économique mondial prévoit que d'ici 2030,

environ 5 000 milliards de dollars devront être investis chaque année dans les infrastructures mondiales dans divers secteurs ⁵⁸ (par exemple : dans les télécommunications, les transports, l'eau, les infrastructures énergétiques). La finance doit devenir plus durable pour garantir le futur. Une réorientation massive des flux de capitaux publics et privés vers les investissements verts sera nécessaire pour atteindre ce montant.

C'est pourquoi la finance durable a été identifiée comme un outil clé, car elle vise à faire que les flux financiers se détournent des investissements "nuisibles" pour l'environnement et se tournent vers des investissements qui contribuent à la transition du monde vers une économie équitable et à faible émission de carbone.

⁵⁴ Chiffres tirés de : UNEP, 2018

⁵⁵ Chiffres tirés de : UNEP, 2019

⁵⁶ <https://www.ipcc.ch/sr15/download/>

⁵⁷ https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/4/2020/02/SPM_Updated-Jan20.pdf

⁵⁸ <https://reports.weforum.org/green-investing-2013/required-infrastructure-needs/>

Évolutions récentes de la réglementation européenne

Depuis le rapport du groupe d'experts de haut niveau (*High Level Expert Group* ou HLEG) ⁵⁹ sur la finance durable commandité par la Commission européenne (CE) en 2016 et publié en janvier 2018 ⁶⁰, l'Union Européenne (UE) a été très active dans le domaine de la finance durable. En mars 2018, la CE a publié son Plan d'action pour le financement d'une croissance durable qui a été rapidement suivi par un ensemble de projets de règlements communément appelés les règlements sur la publication d'information (*disclosure*), sur les indices de référence (*benchmark*) et sur la taxonomie. Ces trois règlements ont donné naissance à un cadre européen de la finance durable qui est maintenant consolidé par des initiatives européennes complémentaires. Les plus importantes sont décrites ci-dessous.

Le Green Deal européen ⁶¹

Le Green Deal européen a été publié par la CE le 11 décembre 2019. Il fournit un premier plan d'action pour stimuler l'utilisation efficace des ressources en passant à une économie propre et circulaire, en restaurant la biodiversité et en réduisant la pollution.

Le plan décrit les investissements et les outils de financement nécessaires, reconnaissant que la transition vers une économie et une société plus durables nécessitera des investissements publics massifs et des efforts accrus pour orienter les capitaux privés vers des actions en faveur du climat et de l'environnement. Il prend également en compte la nécessité de veiller à ce que cette transition soit juste et inclusive.

Le Green Deal comprend la proposition de la CE d'élever l'ambition climatique de l'UE dans une loi européenne sur le climat qui consacrerait l'engagement politique de l'UE à être neutre sur le plan climatique d'ici 2050.

L'une des caractéristiques spécifiques du Green Deal est le « mécanisme de transition équitable » qui vise à fournir un soutien financier et une assistance technique pour aider ceux qui seront les plus touchés par la transition vers une économie verte. Il propose de mobiliser au moins 100 milliards d'euros sur la période 2021-2027 dans les régions les plus vulnérables.

Une partie centrale du Green Deal pour accélérer la transition énergétique sont les directives européennes spécifiques sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, les bâtiments et les réseaux transeuropéens TEN-E. Ces directives vont créer un marché de centaines de milliards d'investissements dans les technologies vertes comme le solaire, l'éolien sur terre et en mer et les réseaux électriques et hydrogène. La présence à Luxembourg de la BEI et de nombreux fonds d'investissements spécialisés sur les énergies renouvelables et efficacité énergétique fait du Luxembourg un endroit idéal pour devenir un « hub mondial » du financement des technologies vertes.

⁵⁹ https://ec.europa.eu/info/publications/sustainable-finance-high-level-expert-group_en

⁶⁰ https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/180131-sustainable-finance-final-report_en.pdf

⁶¹ https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_en

La loi européenne sur le climat ⁶²

Suite au Green Deal européen, la CE a publié en mars 2020 une proposition pour la première loi européenne ⁶³ sur le climat visant à inscrire dans la loi l'objectif de neutralité climatique de l'économie et de la société européennes d'ici 2050. Cela signifie qu'il faut parvenir à des émissions nettes de gaz à effet de serre nulles pour l'ensemble de l'UE, par le biais de politiques, d'une manière socialement équitable et rentable. La loi vise à faire en sorte que tous les pays de l'UE contribuent à cet objectif et que tous les secteurs de l'économie et de la société jouent leur rôle. D'ici juin 2021, la CE prévoit de revoir tous les instruments politiques pertinents afin de proposer des modifications, le cas échéant, pour les aligner sur l'objectif de réduction des émissions.

La stratégie européenne renouvelée en matière de finance durable ⁶⁴

En mars 2018, la CE a adopté un plan d'action sur le financement de la croissance durable ⁶⁵ basé sur les recommandations du rapport du HLEG.

Le plan d'action définit des objectifs visant à relier davantage la finance à la durabilité. Il comprend dix actions clés qui sont divisées en trois catégories :

- Réorienter les flux de capitaux vers une économie plus durable.
- Intégrer la durabilité dans la gestion des risques.
- Favoriser la transparence et le long terme.

Dans le cadre du Green Deal européen, la CE a annoncé le renouvellement de ce plan d'action (stratégie européenne renouvelée en matière de finance durable), qui vise à fournir des outils politiques pour garantir que le système financier soutienne réellement la transition des entreprises vers la durabilité dans un contexte de reprise après l'impact de l'épidémie de COVID-19.

La stratégie renouvelée est alignée sur les objectifs du plan d'investissement du Green Deal européen. Elle se concentre sur la création d'un cadre favorable aux investisseurs privés et au secteur public pour faciliter les investissements durables. En particulier sur trois dimensions :

- Renforcer les bases des investissements durables.
- Accroître les opportunités pour les citoyens, les investisseurs et les entreprises.
- Gérer pleinement les risques climatiques et environnementaux.

Le 8 avril 2020, la CE a lancé une consultation sur cette stratégie qui devrait être finalisée et publiée début 2021.

⁶² https://ec.europa.eu/clima/policies/eu-climate-action/law_en

⁶³ https://ec.europa.eu/info/files/commission-proposal-regulation-european-climate-law_en

⁶⁴ https://ec.europa.eu/info/publications/sustainable-finance-renewed-strategy_en

⁶⁵ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52018DC0097>

La transition financière de la Banque européenne d'investissement (BEI) et la feuille de route 2021-2025 de la Banque pour le climat du Groupe BEI ⁶⁶

En novembre 2019, conformément à l'ambition politique de soutenir le Green Deal européen, le conseil d'administration de la BEI a décidé d'accroître le niveau d'engagement du groupe BEI en faveur du climat et de l'environnement. Cette ambition accrue a de profondes répercussions sur le groupe, qui passe du statut de « banque de l'UE qui soutient le climat » à celui de « banque climatique de l'UE ». La BEI a publié la « *Climate Bank Roadmap* » pour exposer la manière dont le groupe BEI entend répondre à cette attente.

Plate-forme internationale pour la finance durable (IPSF) ⁶⁷

L'IPSF est une initiative lancée en 2019 par l'UE avec les autorités compétentes de l'Argentine, du Canada, du Chili, de la Chine, de l'Inde, du Kenya et du Maroc. Son objectif est de « renforcer la mobilisation des capitaux privés en faveur d'investissements écologiquement durables ». L'IPSF est un forum de dialogue entre les décideurs politiques chargés d'élaborer des mesures réglementaires en matière de finance durable afin d'aider les investisseurs à identifier et à saisir les opportunités d'investissements durables qui contribuent réellement aux objectifs climatiques et environnementaux.

Ce forum est très pertinent pour le Luxembourg en tant que centre financier international, car il soutient l'établissement de normes internationales, au-delà de la seule approche de l'UE, pour éviter les obligations contradictoires entre les différentes juridictions.

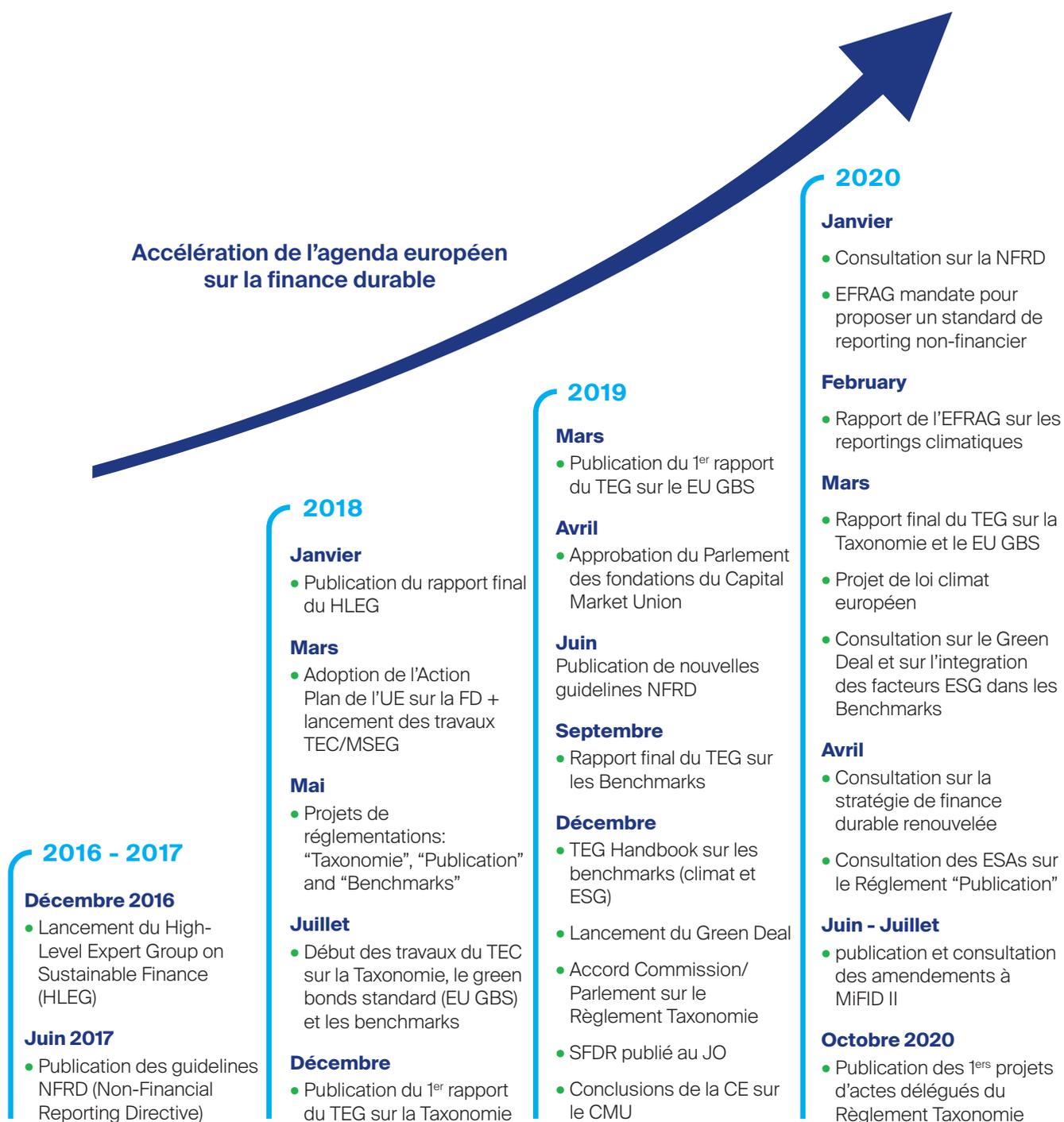


⁶⁶ <https://www.eib.org/en/press/all/2020-307-eu-member-states-approve-eib-group-climate-bank-roadmap-2021-2025>

⁶⁷ https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/banking-and-finance/sustainable-finance/international-platform-sustainable-finance_en

Plan d'action de l'UE pour une finance durable

Calendrier et principales étapes (liste non exhaustive)



(Source: ABBL – Novembre 2020)

Réglementations européennes ayant un impact sur le secteur financier

(Source: ABBL – Novembre 2020)

ACTION	OBJECTIFS	CADRE LÉGISLATIF	SITUATION ET PROCHAINES ÉTAPES
Taxonomie de l'UE	Développer un langage commun sur les activités économiques durables pour l'environnement	PUBLIÉ En application à compter Déc. 2021 et Dec. 2022	Avis technique pour les activités liées à la limitation et à l'adaptation au changement climatique (fin Déc 2020)
Standard européen Obligations vertes	Développer des exigences minimales pour les obligations vertes européennes	1. Adoption du standard non contraignant sur les obligations vertes 2. Possible législation après un période d'observation de 3 ans au plus	Consultation entre juin et 2 octobre 2020 Date d'entrée en application prévue pour T1 2021
Éco-label de l'UE	Développer des critères pour un EcoLabel européen pour les produits financier pour protéger l'intégrité et la confiance sur les marchés	Critères développés par le Joint Research Center (JRC) de la CE – seront adoptés par la CE dans un Règlement dit Ecolabel	Adoption du cadre de l'Ecolabel pour les produits financiers prévue pour : T3 2021
Benchmark climatique	Développer des benchmarks Climat et ESG, et les obligations de publication correspondantes	PUBLIÉ Entrée en application le 30 Avril 2020 (2021 pour la partie publication)	Actes délégués adoptés en Juillet 2020 en cours de scrutiny period (période de contrôle) par le Parlement et le Conseil
Règlement sur la publication d'informations (SFDR)	Obligation pour les acteurs financiers de publier des informations ESG à différents niveaux (entreprises et produits product)	PUBLIÉ En application à partir du 10 Mars 2021	Publication des exigences techniques, détails sur le contenu, méthodologie et présentation prévu en Déc. 2020
Directive sur les informations non financières (NFRD)	Améliorer les informations concernant le climat et la durabilité publiées par les entreprises	Revision de la NFRD – la CE a publié des guidelines non contraignantes sur le reporting d'informations liées au climat en juin 2019	En attente des résultats de la consultation publique et des travaux de l'EFRAG (rapport prévus pour janvier 2021)
Législation prudentielle - CRR/CRD/ Solvabilité II	Intégrer les risques ESG/ durabilité dans le cadre prudentiel européen	Guide de l'ECB sur les attentes des superviseurs concernant le management des risques et les publications	Date d'application prévue pour juin 2022 (publication d'infos ESG), 2023 et 2024 (stress testing et analyse de scenarios ESG), 2025 (traitement prudentiel)
MiFID II / IDD - OPCVM - AIFMD	Prendre en compte des critères ESG pour: la définition des profils clients, l'analyse de l'adéquation des produits, la gouvernance des produits et les informations fournies au clients.	Projets d'amendement des actes délégués	Date d'application prévue: T4 2021/early 2022

La finance durable : une opportunité commerciale évidente

Participer au financement du Green Deal européen ⁶⁸ aux côtés d'investissements publics massifs

Le Green Deal de décembre 2019 prévoit que :

“Pour réaliser l'ambition fixée par le Green Deal européen, il existe des besoins d'investissement importants. La Commission a estimé que la réalisation des objectifs actuels en matière de climat et d'énergie pour 2030 nécessitera 260 milliards d'euros d'investissements annuels supplémentaires, soit environ 1,5 % du PIB de 2018. Ce flux d'investissement devra être maintenu dans le temps. L'ampleur du défi en matière d'investissement nécessite la mobilisation des secteurs public et privé.”

Un plan d'investissement durable pour l'Europe sera élaboré afin de définir en détail les fonds supplémentaires nécessaires.

Par conséquent, le développement de la finance durable signifiera l'accès à de nouvelles opportunités de financement et d'investissements qui émergeront nécessairement de la mise en œuvre du Green Deal européen.

Offrir une réponse à l'inquiétude et à la demande croissantes de la société civile

- **Prise de conscience internationale** : au cours des cinq dernières années, des accords internationaux marquants ont créé une véritable dynamique autour de la finance durable avec l'adoption de l'Agenda 2030 des Nations unies et de ses 17 Objectifs de Développement Durable et ainsi que l'Accord de Paris sur le climat.
- **Sensibilité accrues à cette thématique des femmes et des jeunes générations** : le poids croissant des jeunes (« *millennials* ») et des femmes comme investisseurs renforcera l'accent mis sur les performances des entreprises en matière de durabilité, compte tenu des préoccupations déclarées de ces deux groupes démographiques ⁶⁹.
- **Investisseurs institutionnels** : la sensibilité des investisseurs institutionnels à la durabilité est de plus en plus prégnante et conduit à des annonces fortes sur le marché. Par exemple, en 2020, l'*Institutional Investors Group on Climate Change* (IIGCC), un groupe d'investisseurs de 33 000 milliards d'euros, a demandé à la Commission européenne de fixer des « objectifs climatiques forts pour l'UE », qu'il considère comme la clé de la reprise économique et de la croissance future ⁷⁰.

⁶⁸ https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_en

⁶⁹ Par exemple., <https://www.morganstanley.com/press-releases/morgan-stanley-survey-finds-investor-enthusiasm-for-sustainable-> ; <https://www.bcg.com/publications/2020/managing-next-decade-women-wealth>

⁷⁰ <https://www.iigcc.org/news/e33-trillion-investor-group-strong-eu-climate-targets-key-to-economic-recovery-future-growth/>

Un niveau d'ambition élevé pour 2030 est nécessaire pour soutenir une transition ordonnée et rentable vers l'objectif de neutralité carbone, d'ici à 2050. D'autant plus que plus on prend du retard, plus il sera plus difficile d'agir.

Les décideurs politiques doivent faire preuve de clarté quant aux moyens de parvenir à la neutralité carbone dans des secteurs spécifiques de l'économie. Car il est important d'avoir des signaux de marché concrets, à court terme, spécifiques à chaque secteur, qui peuvent guider les investisseurs dans leur prise de décision.

Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)

La durabilité devenant de plus en plus une nécessité pour les investisseurs et les financiers, la finance durable représente donc une solide opportunité commerciale sur le long terme.

Être précurseur pour aider le secteur financier à prendre la vague de la finance durable

Les initiatives réglementaires aux niveaux national et européen se sont multipliées dans les années qui ont suivi l'adoption des ODD des Nations unies et de l'Accord de Paris. Des réglementations visant à intégrer la durabilité à tous les niveaux de la chaîne de valeur économique sont adoptées à un rythme sans précédent.

L'agenda européen en matière de finance durable est vaste et ambitieux. Il entraînera des changements opérationnels importants pour tous les acteurs du secteur financier (cf. *supra* "Plan d'action de l'UE pour une finance durable").

En soutenant le secteur financier dans l'anticipation et la mise en œuvre de ces nouvelles réglementations, l'industrie des services financiers luxembourgeoise peut bénéficier de nouvelles opportunités, comme la création et la gestion de véhicules d'investissement - l'un des domaines d'expertise du Luxembourg - en conformité avec les nouvelles réglementations sur la finance durable.

Bénéficiaire de l'impact positif de la durabilité sur les performances des investissements

Il existe un consensus croissant, soutenu par des rapports d'experts, selon lequel, contrairement à une croyance de longue date, les marchés financiers récompensent les bonnes performances ESG.

Exemples tirés de l'industrie de la gestion d'actifs :

Un rapport de Morningstar portant sur sept secteurs d'investissement suggère que les fonds d'investissement durables ont tendance à surpasser leurs rivaux traditionnels sur une période de dix ans. La firme ajoute que 58,8 % des fonds durables qui existaient il y a dix ans « battent leurs rivaux en moyenne **71** », dont 70 % sur le marché américain des actions de grande capitalisation.

Une étude de PWC Luxembourg affirme que les fonds alignés sur l'ESG ont cumulé « des performances supérieures de 9% à celles de leurs homologues traditionnels sur une période allant de 2010 à 2019 » **72**.

71 <https://www.morningstarfunds.ie/ie/news/203248/do-sustainable-funds-beat-their-rivals.aspx>

72 <https://www.pwc.lu/en/sustainable-finance/docs/pwc-esg-report-the-growth-opportunity-of-the-century.pdf>

Développer de nouvelles approches de gestion des risques pour intégrer les risques liés au climat et à la durabilité

Les activités financières sont de plus en plus exposées aux risques liés au climat :

- Risques physiques : dommages aux biens ou aux infrastructures dus à des chocs climatiques extrêmes (tempêtes, inondations, sécheresses)
- Risques de transition : la société s'adapte à une économie à faible émission de carbone en modifiant les modes de consommation, les sources d'énergie, les réglementations, etc.

Ces risques climatiques peuvent entraîner une perte soudaine de la valeur des actifs existants, qui sont alors considérés comme des « stranded assets ». Dans ce contexte, le passage à la finance durable est une nécessité économique.

Plus généralement, dans le cadre de ses initiatives pour le développement de la finance durable, la Commission européenne prévoit de réglementer l'intégration des risques et des facteurs de durabilité dans la stratégie, les processus et la gouvernance des institutions financières. La Commission européenne a ainsi demandé aux autorités européennes de surveillance de travailler sur l'intégration des risques climatiques et de durabilité dans les réglementations prudentielles européennes.

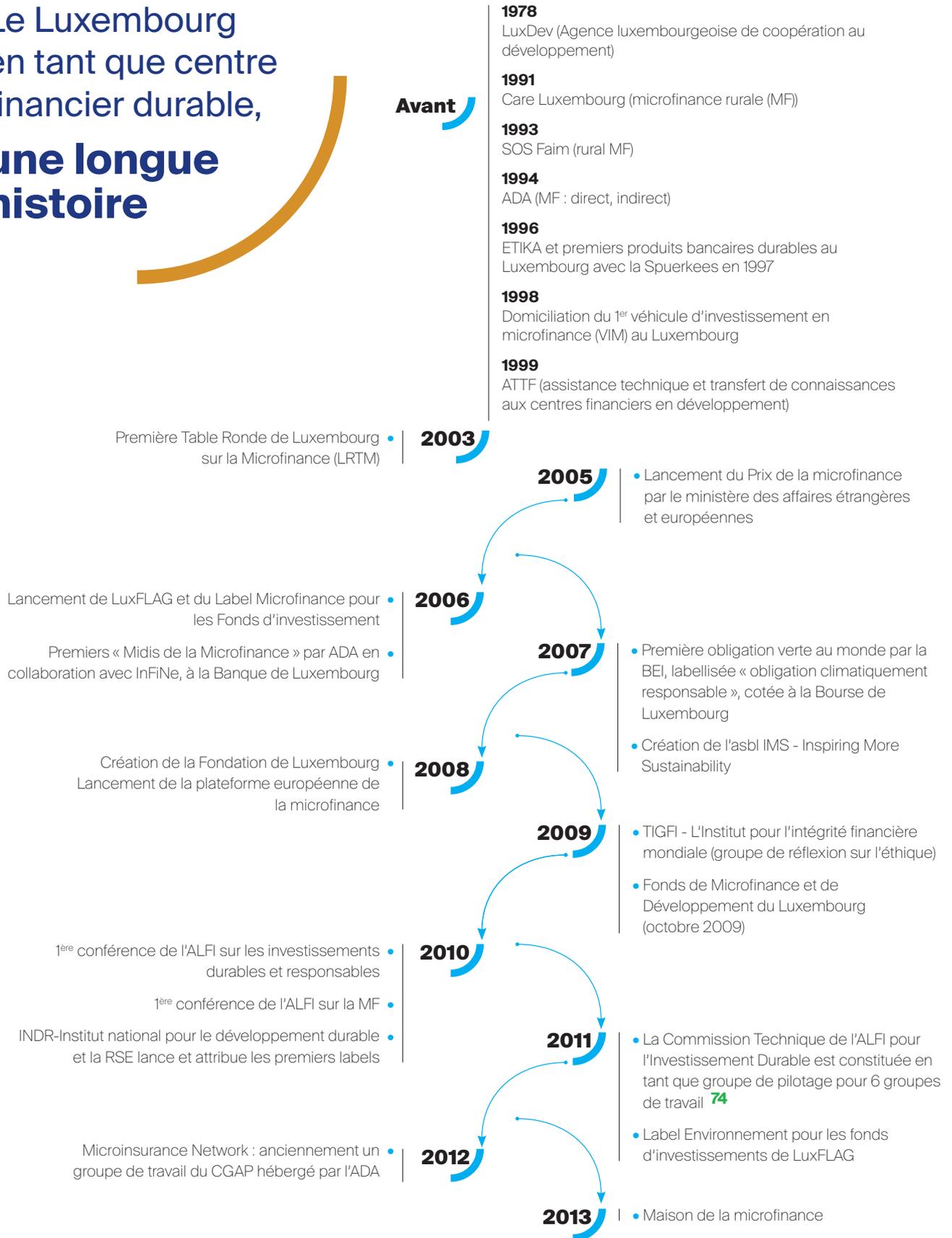
« (...) les économies et les sociétés sont de plus en plus confrontées aux conséquences quelque peu imprévisibles, complexes et graves de la perte de biodiversité et du changement climatique : épuisement des ressources, inégalité des revenus, migrations et autres préoccupations environnementales et sociales. Dans ce contexte, les législateurs de l'UE et du monde entier prennent des mesures pour modifier les activités économiques qui ont des effets négatifs importants sur les facteurs ESG et pour en atténuer les pires conséquences. »

Document de travail du *European Banking Authority (EBA)* sur la gestion et la surveillance des risques ESG pour les établissements de crédit et les entreprises d'investissement ⁷³

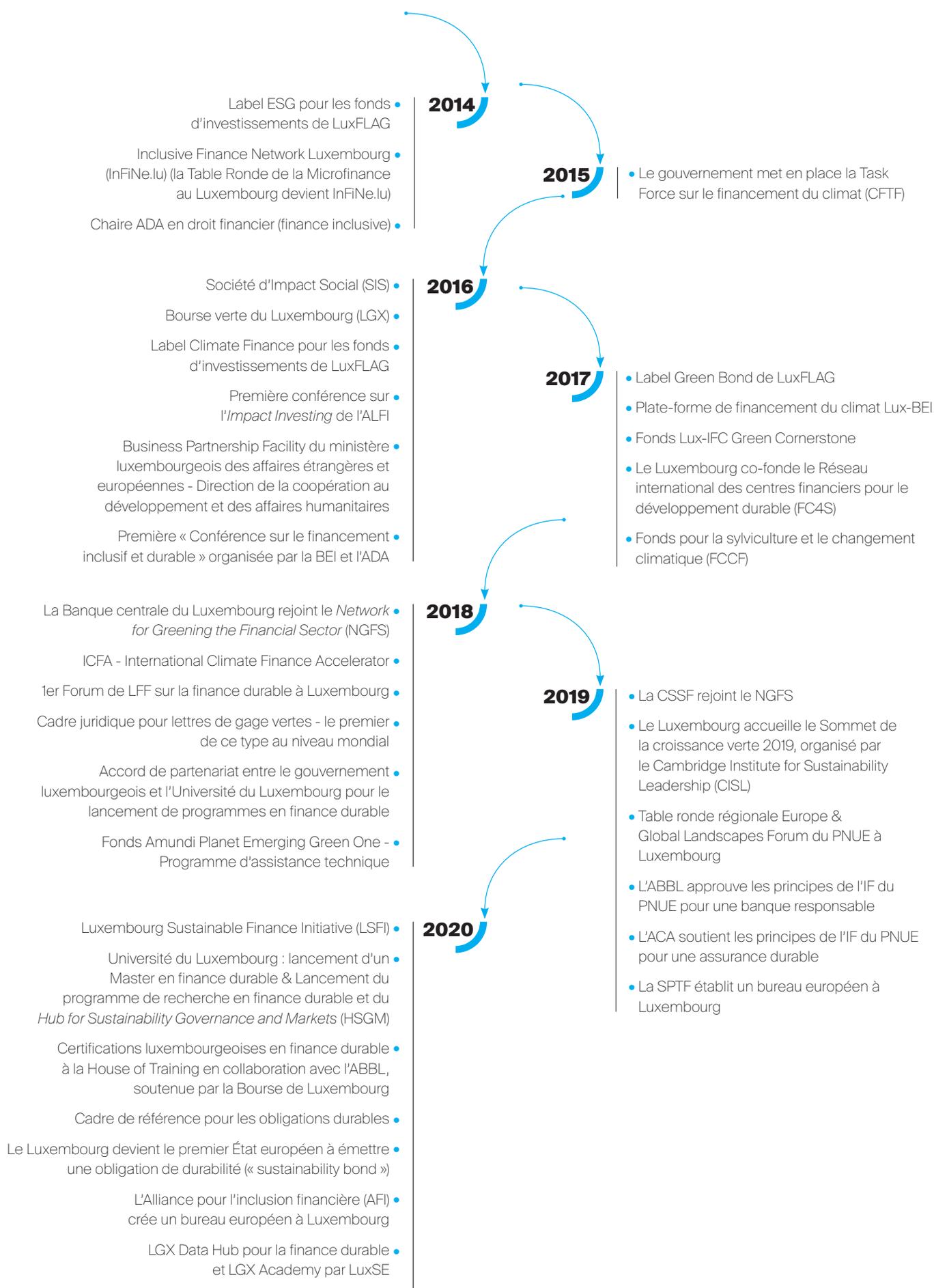
Une nouvelle approche de la gestion des risques est donc en cours d'élaboration. Le secteur financier européen doit l'anticiper et développer les compétences nécessaires pour faire face aux réglementations à venir en la matière.

⁷³ <https://www.eba.europa.eu/calendar/discussion-paper-management-and-supervision-esg-risks-credit-institutions-and-investment>

Le Luxembourg en tant que centre financier durable, une longue histoire



⁷⁴ Fonds SR, Conférence ISR, Microfinance, LuxFLAG, Fonds carbone et finance islamique





ANNEXE 1

Recommandations de la **Feuille de route** du Luxembourg pour une finance durable

N. **Ambition**

Recommandations

1 Formaliser et communiquer une stratégie ambitieuse, adaptée et claire pour la finance durable

- 1 Formaliser une stratégie de financement durable ambitieuse, cohérente, consistante et transparente, reflétant les caractéristiques et la valeur ajoutée du Luxembourg
- 2 Garantir l'implication de toutes les parties concernées ainsi qu'une communication transparente

2 Mettre en place une entité de coordination

- 1 Mettre en place une entité de coordination sur la finance durable, sous la forme d'un partenariat public-privé, ainsi que des groupes de travail sectoriels et/ou thématiques ayant des rôles et des responsabilités bien définis

3 Mettre en valeur l'expertise du secteur financier

- 1 Élaborer une boîte à outils pour les fonds d'investissement durables et d'autres produits financiers en combinant les outils existants et en les adaptant à la finance durable
- 2 Accroître l'offre de produits liquides, tels que les OPCVM durables, les obligations écologiques et durables cotées en bourse, les comptes d'épargne et les produits d'assurance
- 3 Analyser comment le Luxembourg peut tirer parti de son cadre normatif et de son expertise en matière de financement mixte pour mieux mettre en relation les investisseurs et les bénéficiaires d'investissements afin de mobiliser des fonds pour le développement durable

4 Sensibiliser et intégrer la durabilité dans l'éducation et la formation professionnelle

- 1 Organiser régulièrement des événements, des conférences et des points de rencontre sur la finance durable afin de sensibiliser et de présenter les initiatives et les produits de la finance durable
- 2 Intégrer la durabilité dans l'image de marque nationale, afin de la promouvoir dans l'ensemble de l'écosystème : le développement durable est un facteur de cohésion sociale, une opportunité économique et un facteur de différenciation
- 3 Intégrer l'éducation financière et la finance durable dans les programmes scolaires et l'enseignement supérieur
- 4 Intégrer la finance durable dans toutes les formations du secteur financier
- 5 Étudier le développement de critères pour l'évaluation de l'aptitude ESG des administrateurs

-
- 5** Promouvoir l'innovation
- 1 Forger des liens étroits entre les incubateurs, les écoles et les centres de recherche pour attirer les talents et renforcer le capital humain
 - 2 Promouvoir l'innovation au service des ODD et explorer une meilleure exploitation des technologies financières pour atteindre ces ODD

-
- 6** Développer l'expertise et les bonnes pratiques
- 1 Promouvoir des programmes de recherche sur la finance mixte pour financer le développement durable
 - 2 Mettre en place des programmes de master et de doctorat en finance durable, tels que la gestion des actifs et la gestion et la mesure de l'impact
 - 3 Développer, renforcer et étendre l'expertise existante en matière d'évaluation et de mesure des investissements ayant un impact social et environnemental
 - 4 Développer des systèmes de reporting efficaces et des lignes directrices pour le reporting ESG

-
- 7** Analyser et repenser le système d'incitations et de taxation
- 1 Repenser les incitations à l'investissement afin de promouvoir les investissements à long terme au niveau des concepteurs de produits, des investisseurs et des bénéficiaires d'investissements
 - 2 Analyser comment les incitations fiscales directes pourraient être liées à des activités financières et à des modèles d'entreprise durables
 - 3 Analyser si le champ d'application de la réduction des impôts indirects doit être élargi pour les entreprises et les modèles d'entreprise durables

-
- 8** Donner l'exemple et assurer le «*proof of concept*»
- 1 Examiner les investissements publics en fonction de leur profil ESG et de leur empreinte carbone
 - 2 Élaborer et communiquer des lignes directrices claires pour les fonds souverains et les fonds de pensions publiques
 - 3 Utiliser le pouvoir d'influence des fonds publics par un engagement actif comme actionnaire
 - 4 Tirer parti du financement public pour assurer la validation de nouveaux concepts (par exemple : en créant un fonds pour l'impact social et environnemental) et pour financer le lancement de nouvelles initiatives

-
- 9** Mesurer les progrès
- 1 Participer à l'élaboration de bonnes pratiques et d'indicateurs avec des initiatives telles que le *Network of Financial Centres for Sustainability*
 - 2 Identifier les parties prenantes pour assurer la définition et la mise en œuvre d'un cadre de contrôle
 - 3 Organiser la collecte de données, mesurer et communiquer les progrès réalisés au fil du temps
 - 4 Prendre des mesures correctives si nécessaire

ANNEXE 2

Liste des parties prenantes

(par ordre alphabétique)

Cette liste est constituée de toutes les organisations qui ont reçu cette stratégie lors de la consultation, ou qui ont été mentionnées comme parties prenantes par certaines entités consultées.

1	4Climat	4C	4climate.com
2	Administration de l'Environnement / <i>Environment Agency</i>	AEV	aev.gouvernement.lu
3	Appui au Développement Autonome	ADA	ada-microfinance.org
4	Association des Banques et des Banquiers du Luxembourg / <i>the Luxembourg Bankers' Association</i>	ABBL	abbl.lu
5	Association des Compagnies d'assurance et de Réassurance / <i>Luxembourg reinsurance association</i>	ACA	aca.lu
6	Association Luxembourgeoise des Fonds d'investissement / <i>Luxembourg Investment Fund Association</i>	ALFI	alfi.lu
7	Banque Centrale de Luxembourg / <i>Central Bank of Luxembourg</i>	BCL	bcl.lu
8	Caritas	Caritas	caritas.lu
9	Cercle de Coopération des ONG du Luxembourg / <i>Luxembourg Association of NGOs</i>	Le Cercle	cercle.lu
10	Chambre de Commerce / <i>Chamber of Commerce</i>	CC	cc.lu
11	Chambre des Métiers / <i>Chamber of Trades</i>	CDM	cdm.lu
12	Chambre des Salariés du Luxembourg	CSL	csl.lu
13	Commissariat Aux Assurances / <i>Autorité de contrôle de la réassurance</i>	CAA	caa.lu
14	Commission de Surveillance du Secteur Financier / <i>Financial Sector's Supervisory Authority</i>	CSSF	cssf.lu

15	Commission Luxembourgeoise Justice et Paix	CJP	web.cathol.lu/1/services/justice-et-paix
16	Conseil Supérieur du Développement Durable / <i>High Council for Sustainable Development</i>	CSDD	csdd.public.lu
17	Etika	Etika	etika.lu
18	Banque européenne d'investissement	BEI	eib.com
19	European Impact Investing Luxembourg	EIIL	impact-investing.eu
20	Plateforme européenne de la microfinance	E-MFP	e-mfp.eu
21	Finances et droits de l'homme	FaHR	www.finance-humanrights.org
22	Fondation de Luxembourg	FdL	fdlux.lu
23	Greenpeace Luxembourg	Greenpeace	greenpeace.org/luxembourg/fr
24	House of Training / ATTF	HoT	houseoftraining.lu
25	<i>Inclusive Finance Network</i>	InFine	infine.lu
26	Innpact	Innpact	innpact.com
27	<i>Inspiring More Sustainability</i>	IMS	https://imslux.lu/
28	Institut Luxembourgeois des Administrateurs / <i>Luxembourg Directors Institute</i>	ILA	ila.lu
29	Accélérateur international du financement du climat / <i>International Climate Finance Accelerator</i>	ICFA	icfa.lu
30	<i>Investing for Development</i>	I4D	iford.lu
31	<i>Jonk Entrepreneuren Luxembourg</i>	JEL	jonk-entrepreneuren.lu
32	LuxDev	LuxDev	luxdev.lu/fr

33	Association luxembourgeoise des marchés des capitaux / <i>Luxembourg Capital Market Association</i>	LuxCMA	www.luxcma.com
34	L'Institut National pour le Développement durable et la RSE / <i>National CSR and Sustainable Development Institute</i>	INDR	indr.lu
35	Luxembourg for Finance	LFF	lff.lu
36	Maison luxembourgeoise de la FinTech / <i>Luxembourg House of FinTech</i>	LHoFT	lhoft.lu
37	Institut luxembourgeois des sciences et de la technologie / <i>Luxembourg Institute of Science and Technology</i>	LIST	list.lu
38	Association Luxembourgeois de Private Equity / <i>Luxembourg Private Equity Association</i>	LPEA	lpea.lu
39	Bourse de Luxembourg - Bourse verte de Luxembourg / <i>Luxembourg Stockexchange - Luxembourg Green Stockexchange</i>	LuxSE / LGX	bourse.lu
40	Agence luxembourgeoise de labellisation financière / <i>Luxembourg Finance Labelling Agency</i>	LuxFLAG	luxflag.org
41	<i>Microinsurance Network</i>	MiN	microinsurancenetwork.org
42	Ministère de l'Economie / <i>Ministry of the Economy</i>	MECO	meco.gouvernement.lu
43	Ministère de l'Education, de l'enfance et de la jeunesse / <i>Ministry of Education, Childhood and Youth</i>	MENEJ	menej.gouvernement.lu
44	Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du Territoire / <i>Ministry of Energy and Spatial Planning</i>	MEA	mea.gouvernement.lu
45	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche / <i>Ministry of Higher Education and Research</i>	MESR	mesr.gouvernement.lu
46	Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable / <i>Ministry of Environment, Climate and Sustainable Development</i>	MECDD	mecdd.gouvernement.lu
47	Ministère des Affaires Etrangères / <i>Ministry of Foreign Affairs</i>	MAEE	maee.gouvernement.lu

48	Ministère des Finances / <i>Ministry of Finance</i>	MFIN	mfin.gouvernement.lu
49	Ministère de la Sécurité Sociale / <i>Ministry of Social Security</i>	MSS	www.gouvernement.lu/mss
50	Ministère du Logement / <i>Ministry of Housing</i>	MLOG	mlog.gouvernement.lu
51	Mouvement écologique		meco.lu
52	Natur&Emwelt		naturemwelt.lu
53	<i>Social Performance Task Force</i>	SPTF	sptf.info
54	Université du Luxembourg / <i>Luxembourg University</i>	Uni	uni.lu
55	Votum Klima		votumklima.lu

